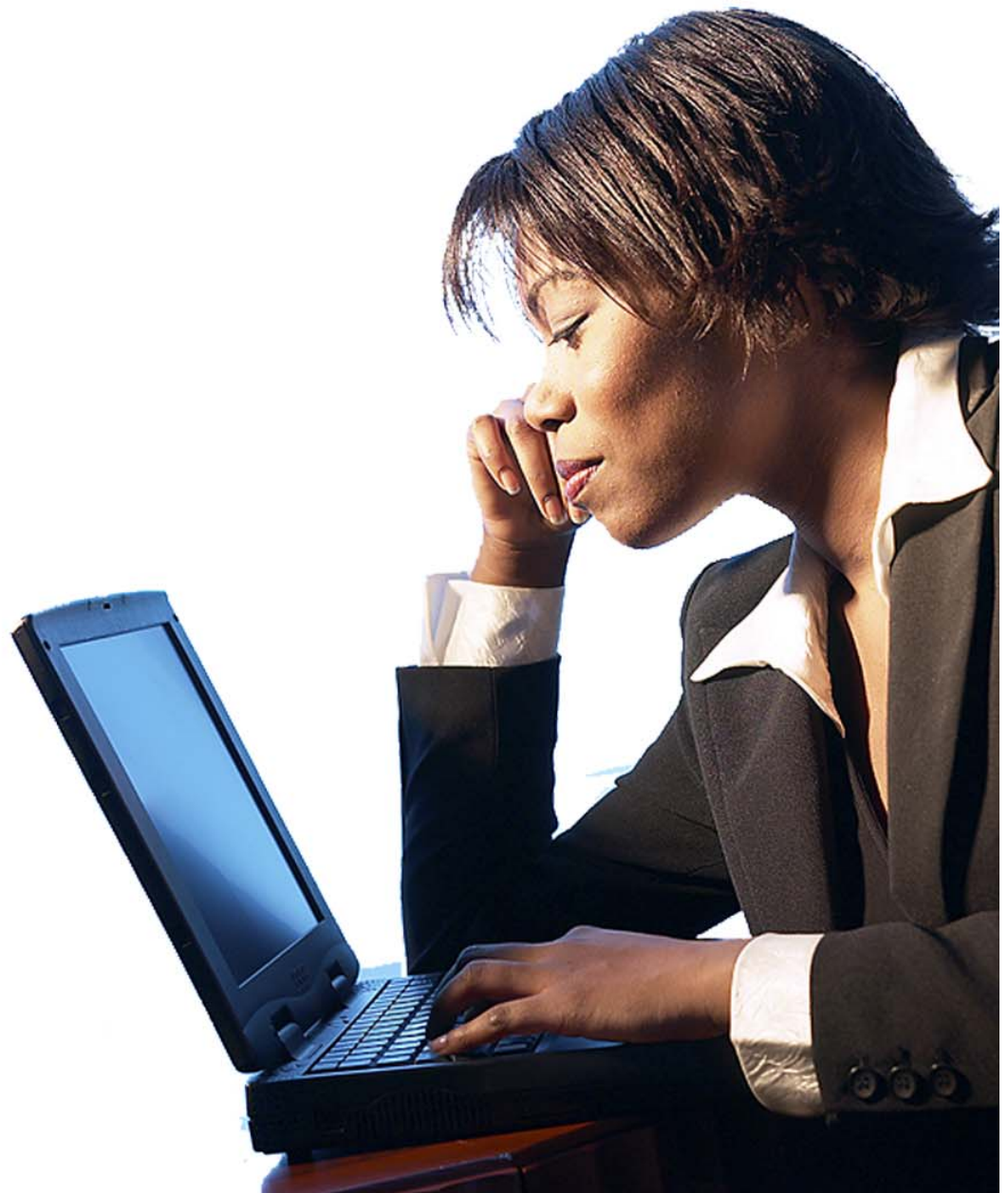


NaviPlan

NaviPlan Standard v11.0
GUIDE DE RÉFÉRENCE
Calculatrices





Guide de référence NaviPlan Standard : Calculatrices

Version canadienne 11.0

EISI, Winnipeg

Droit d'auteur

Droit d'auteur © 2008 Emerging Information Systems (CAN), Inc. (« EISI »). Tous droits réservés.

Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite ni transmise, sous quelque forme et par quelque manière que ce soit (électronique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission écrite préalable de EISI.

Clause de non-responsabilité

EISI a tenté d'assurer l'exactitude de ces renseignements. Toutefois, EISI ne garantit aucunement, implicitement ou expressément, que le contenu soit exact ou complet. EISI renonce particulièrement à toute garantie de qualité marchande ou d'adaptabilité de tout but particulier et ne peut en aucun cas être tenu responsable de tout dommage quel qu'il soit, subi lors de l'usage de ce matériel (y compris, mais sans s'y limiter, aux dommages spéciaux, généraux, incidentaux ou consécutifs).

Ce logiciel est conçu pour permettre à un planificateur financier d'illustrer et d'évaluer diverses stratégies afin d'atteindre les objectifs financiers d'un client. Il est autorisé étant entendu que EISI ne fournit aucun conseil de nature juridique ou comptable ni aucun autre conseil professionnel. Si un tel conseil est requis, les services d'un professionnel compétent doivent être retenus.

Table des matières

Chapitre 1 : Utiliser le présent guide	1
Série de guides de référence de NaviPlan Standard	2
Conventions utilisées dans le présent guide de référence	3
Compétences essentielles relatives à Windows	4
Autres sources de renseignements pertinentes.....	5
Rétroactions	11
Chapitre 2 : Utiliser les calculatrices	13
Ouvrir une calculatrice.....	14
Afficher et imprimer les résultats de la calculatrice	15
Gérer les calculatrices	17
Calculatrices « Inflation »	19
Calculatrices « Objectifs »	25
Calculatrices « Non enregistré ».....	41
Calculatrices « Enregistré »	47
Calculatrices « Autre »	63
Glossaire	71
Index.....	75

ACCORD DE LICENCE N° 2008001 DE EISI

AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT. CET ACCORD DE LICENCE EST UN CONTRAT LIANT LES PARTIES. EN ACCEPTANT, CONSULTANT, INSTALLANT, OU UTILISANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, LE LOGICIEL AUTORISÉ MENTIONNÉ DANS LE PRÉSENT ACCORD DE LICENCE, VOUS ACCEPTEZ D'Y ÊTRE LIÉ PAR TOUTES LES MODALITÉS DE CET ACCORD DE LICENCE, Y COMPRIS EN PARTICULIER, LES LIMITATIONS QUANT À L'UTILISATION, LA GARANTIE ET LES OBLIGATIONS. VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ EXPRESSÉMENT QUE CET ACCORD DE LICENCE EST EXÉCUTOIRE TEL QUE TOUT CONTRAT ÉCRIT SIGNÉ. Si l'individu qui accepte les modalités de cet Accord de licence le fait de pour le compte d'une autre personne, d'un partenariat, d'une société ou d'une autre personne morale, l'individu susmentionné garantit à EISI qu'il possède tout le pouvoir et l'autorité nécessaire pour lier ladite personne ou entité, dans lequel cas, l'individu et la personne ou la personne morale seront liés conjointement et individuellement par le présent Accord de licence. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'Y ÊTRE LIÉ, VOUS NE POUVEZ PAS CONSULTER, UTILISER NI INSTALLER LE LOGICIEL AUTORISÉ.

ATTENDU QUE :

A. Emerging Information Systems Incorporated est le propriétaire de, ou a le droit d'accorder l'autorisation d'utiliser certains programmes d'ordinateur portant la marque de commerce NaviPlanMD (le « Logiciel NaviPlan ») et Emerging Information Systems (USA), Inc. est le propriétaire de, ou a le droit d'accorder l'autorisation d'utiliser certains programmes d'ordinateur portant la marque de commerce ProfilesMC (« le Logiciel Profiles »). Dans la mesure où vous êtes accordé la licence du Logiciel NaviPlan, le terme « EISI » signifie Emerging Information Systems Incorporated et dans la mesure où vous êtes accordé la licence du Logiciel Profiles, « EISI » signifie Emerging Information Systems (USA), Inc. Emerging Information Systems Incorporated est individuellement responsable pour les obligations de EISI par rapport au Logiciel NaviPlan et Emerging Information Systems (USA), Inc. est individuellement responsable pour les obligations de EISI par rapport au Logiciel Profiles. Qui plus est, EISI a conclu un ou plusieurs accords avec des tiers (chacun identifié en tant que « Tiers fournisseur ») en vertu desquels EISI est autorisé à fournir un service d'hébergement de données ou autres services ou à intégrer des logiciels, des données, des services ou d'autres produits qui sont la propriété des Tiers fournisseurs (le « Logiciel tiers ») dans le Logiciel autorisé et d'accorder le même Accord de licence aux clients de EISI selon les modalités du présent Accord de licence.

B. EISI, ou le titulaire d'une licence ou d'une sous-licence dûment autorisée de EISI avec qui vous faites affaire (parfois nommé le « Concédant autre que EISI »), est disposé à vous (parfois nommé « l'Utilisateur ») accorder une licence personnelle, non exclusive et non transférable qui vous permettra d'utiliser, conformément à et sous réserve des dispositions du présent Accord de licence, soit pour en effectuer l'évaluation au cours de la période d'essai qui sera déterminée par EISI soit pour un terme d'une plus longue durée pendant lequel vous payez à EISI les droits de licence exigés, le Logiciel NaviPlan ou le Logiciel Profiles ainsi que tous les améliorations, suppléments, composants optionnels et mises à jour aux logiciels qui sont mis à la disposition de l'Utilisateur par EISI de temps à autre, et le Logiciel tiers, qui est mis à la disposition de l'Utilisateur de temps à autre, ainsi que toute documentation connexe (collectivement, le « Logiciel autorisé »).

MODALITÉS :

1. OCTROI D'UNE LICENCE LIMITÉE.

Conformément aux modalités du présent Accord de licence, et en contrepartie de votre paiement de tout frais de licence applicables, EISI vous accorde par le présent une licence limitée, non exclusive et non transférable : i) à utiliser le Logiciel autorisé; et ii) dans la mesure applicable à la licence de l'Utilisateur et en contrepartie du paiement de tous les frais de licence applicables, A) à accéder au Logiciel autorisé et à utiliser par l'entremise du site Web de EISI (le « site Web »), et B) à stocker et à récupérer les informations et les données relatives à une telle utilisation par l'intermédiaire du site Web dans le cours normal de vos activités d'entreprise (A et B sont appelés collectivement « fournisseur de services applicatifs »(ASP)) ; le tout conformément aux modalités mentionnées dans le présent Accord de licence.

2.SERVICE APRÈS-VENTE.

Au cours de la durée de l'Accord de licence et au cours de toute période de renouvellement subséquente, vous aurez accès en ligne à certains outils de formation sans frais supplémentaires. Le service après-vente, la formation sur le lieu et l'appui technique sont fournis par EISI de temps à autre au cours de la durée de l'Accord et au cours de toute période de renouvellement aux tarifs normaux de EISI alors en vigueur. Des détails et des descriptions plus exhaustifs sur les services, de la formation et l'appui technique disponibles sont fournis par EISI sur demande raisonnable. Toute formation sera fournie par des formateurs spécialisés de EISI aux endroits déterminés par EISI de temps à autre.

3.COMMUNICATIONS.

Vous consentez à ce que toute communication entre vous et EISI, y compris les renseignements concernant les améliorations et les mises à jour du Logiciel autorisé, peut être effectuée par courriel à l'adresse courriel que vous avez fournie.

4.LIMITATIONS QUANT À L'UTILISATION.

(a)Autre que la licence limitée accordée ci-dessus, EISI (ou tout Tiers fournisseur) conserve tout droit, titre et intérêt relatifs au Logiciel autorisé; aucun autre droit ou licence ne vous est accordé, et le Logiciel autorisé est et demeure la propriété exclusive de EISI ou de tout Tiers fournisseur. Le logiciel autorisé ne peut être utilisé que sur un seul ordinateur à la fois. Vous êtes responsable de vous procurer, à vos propres frais, les matériaux informatiques et les logiciels nécessaires vous permettant d'utiliser le Logiciel autorisé.

(b)Si votre licence vous autorise à installer une copie du Logiciel autorisé sur votre ordinateur, vous pouvez créer une seule copie du Logiciel autorisé à des fins de sauvegarde. Aucune autre copie du Logiciel autorisé ne peut être créée. Vous devez garder en votre possession les deux exemplaires du Logiciel autorisé.

(c)Vous ne pouvez utiliser le Logiciel autorisé qu'à des fins de préparer des plans financiers ou de fournir des services de planification financière à vos clients existants et potentiels. La présente licence ne permet à nul autre que vous d'utiliser le Logiciel autorisé sauf dans le cas où ces autres personnes sont elles aussi autorisées à utiliser le Logiciel autorisé. Sans limiter les dispositions précédentes, vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel autorisé si vous faites concurrence à EISI ou dans le but d'évaluer le Logiciel autorisé à des fins concurrentes ou pour toute autre raison que ce soit.

(d)Vous acceptez de ne pas (et interdira à qui que ce soit d'en faire autant) :

(i)modifier, adapter ou traduire le Logiciel autorisé ou toute documentation, y compris toute clause de non-responsabilité ou avertissement, ou de modifier les structures de données du Logiciel autorisé.

(ii)envoyer ou stocker tout matériel illicite, menaçant, diffamatoire, obscène ou pornographique, ou tout autre matériel qui enfreindrait une loi.

(iii)copier, utiliser, analyser, désosser, décompiler, désassembler, traduire, convertir ou appliquer aucune procédure ou processus au Logiciel autorisé ou aux données stockées dans le Logiciel autorisé en vue de : A) déterminer, dériver, ou s'approprier, à quelque fin que ce soit, le code source ou le listage source ou les structures de données du Logiciel autorisé; B) transférer, copier ou convertir de telles données dans un autre logiciel ou pour toute fin autre que pour préparer des plans financiers ou pour fournir des services de planification financière à vos clients existants ou potentiels par l'intermédiaire du Logiciel autorisé tel qu'il est permis par le présent; ou C) tenter autrement de découvrir le code source ou le listage source du Logiciel autorisé ou toute information sur le secret commercial.

(iv)louer, prêter, louer à bail, donner, accorder une sous-licence, mettre en gage, vendre, assigner, transférer, ou transmettre autrement à un tiers le Logiciel autorisé ou vos droits au Logiciel autorisé.

(v) permettre à un tiers d'utiliser le Logiciel autorisé ou d'y accéder en tout temps, ou d'utiliser le Logiciel autorisé dans une société de service ou de toute autre manière par laquelle un représentant, un collègue, un agent ou un employé de l'Utilisateur n'étant pas autorisé à utiliser une telle licence et n'ayant pas payé les frais de licence à EISI en contrepartie du Logiciel autorisé utilisera de manière rentable le Logiciel autorisé ou y aura accès.

5.FOURNISSEUR DE SERVICES APPLICATIFS (ASP) DE EISI.

Cet alinéa ne s'applique qu'aux utilisateurs dont la licence leur donne droit aux services ASP.

(a) L'utilisation des Services ASP est assujettie à la Politique d'utilisation acceptable (« PUA ») de EISI, laquelle peut être accédée à l'adresse Web <http://www.eisi.com/aup/> et est incorporée en référence par le présent. EISI se réserve le droit de modifier la PUA à tout moment jugé approprié, à sa discrétion exclusive, en vigueur dès que la PUA modifiée soit affichée.

(b) Si, pour quelque raison que ce soit, l'accord entre EISI et son Tiers fournisseur est résilié ou est sur le point de l'être, et EISI n'a pas pu signer un nouvel accord avec un autre Tiers fournisseur pour l'approvisionnement de services ASP que EISI juge satisfaisant à sa discrétion exclusive, EISI se donne droit de résilier cet Accord en donnant quinze (15) jours de préavis. Aucun parti ne fait l'objet du non-respect de l'Accord si l'Accord est résilié en vertu du présent alinéa.

(c) Un ID utilisateur et un mot de passe alphanumérique sont exigés pour utiliser et accéder au Logiciel autorisé (« ID utilisateur »). L'Accord de licence stipule également que vous garderez l'ID utilisateur confidentiel, ne partagerez pas l'ID utilisateur avec qui que ce soit et ne permettrez à personne d'autre que vous d'accéder au Logiciel autorisé en utilisant l'ID utilisateur. Vous libérez donc EISI par le présent accord de toute responsabilité qui pourrait survenir de la divulgation de l'ID utilisateur. En plus, vous êtes uniquement responsable de l'intégrité et de la sécurité de votre connexion Internet, et de l'intégrité et de la sécurité de votre matériel informatique, et par le présent vous libérez EISI de toute responsabilité qui pourrait survenir de la vulnérabilité d'une telle connexion ou matériel informatique, ou d'une brèche de sécurité.

(d) Vous êtes uniquement responsable i) d'obtenir, d'installer et de maintenir tous les serveurs du réseau et autre équipement, ainsi que tous les logiciels requis et (ou) les éléments relatifs nécessaires pour l'interconnexion au réseau d'installations de EISI, ou requis autrement pour la connexion aux services ASP (« Équipement fourni par l'Utilisateur »); et ii) d'assurer qu'un tel Équipement fourni par l'Utilisateur et les services relatifs sont compatibles avec les exigences de EISI (y compris toute modification aux services ASP effectuée par EISI de temps à autre).

(e) Vous reconnaissez que la livraison des services ASP dépend de la disponibilité continue et du bon fonctionnement de l'Équipement fourni par l'Utilisateur et que EISI n'assume aucune responsabilité quant à la non-livraison des services ASP qui surviendrait suite à l'inobservation de votre part de l'alinéa d) ci-dessus.

(f) Vous reconnaissez que la livraison des services ASP dépend de l'Internet et que des délais, des limitations ou d'autres problèmes implicites à l'utilisation de l'Internet puissent nuire à la qualité et à la disponibilité des services ASP de temps à autre. EISI n'assume aucune responsabilité pour les délais ou la non-livraison des services ASP survenant suite aux délais, aux limitations ou à d'autres problèmes implicites à l'utilisation de l'Internet.

(g) Vous reconnaissez que toutes les adresses IP et (ou) les connexions du réseau qui vous sont assignées par EISI ou par son Tiers fournisseur d'hébergement relatives aux services ASP demeurent la propriété de EISI ou de son Tiers fournisseur d'hébergement et tout usage correspondant sera renoncé à la résiliation du présent Accord.

(h) Vous reconnaissez que l'entretien de routine et les réparations périodiques du système, les mises à niveau et les reconfigurations peuvent causer une dégradation ou une interruption temporaires des services ASP. Conséquemment, EISI se réserve le droit, le cas échéant, de réduire ou de suspendre temporairement les services ASP.

(i) Au cours de la durée du présent Accord, il est uniquement de votre responsabilité de retenir des archives des données ou des rapports créés par le Logiciel autorisé.

6.DROITS DE VÉRIFICATION.

EISI aura le droit d'examiner et de vérifier vos dossiers sur demande et en donnant un avis raisonnable pour assurer votre observation de cet Accord.

7. DURÉE ET RÉSILIATION.

Le terme (« Durée ») de cet Accord est de douze (12) mois (ou une autre durée comme convenue entre vous et EISI), pourvu que EISI se réserve le droit de résilier toute sous-licence d'un Logiciel tiers en tout moment si le droit de EISI d'accorder le Logiciel tiers est résilié. Le dernier jour de la Durée est appelé la Date d'expiration. Un peu avant la Date d'expiration, EISI vous enverra une facture pour les frais de renouvellement ce qui vous permettra de continuer à utiliser le Logiciel autorisé (sous réserve également de toutes modifications qui pourront être nécessaires au présent Accord, y compris vis-à-vis du droit continu de EISI à accorder des sous-licences du Logiciel tiers) au cours de la période de renouvellement proposée. À la suite du paiement effectué, la Durée sera prolongée pour la période de renouvellement. Dans le cas d'un non-paiement, la licence pour le Logiciel autorisé expirera à la Date d'expiration et tous les droits d'Utilisateur cesseront. À la résiliation de cet Accord de licence en raison de la non-observation d'une de ses modalités de votre part ou à l'expiration de la Durée, vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel autorisé, le supprimer de tout ordinateur sur lequel il aura été installé et détruire toute copie en votre possession. Dans un tel cas, EISI aura le droit, mais ne sera pas obligé, de supprimer toute l'information qui lui a été fournie de votre part, y compris les données et les plans financiers relatifs à vos clients, de vous interdire l'accès au site Web et à tout logiciel autorisé gérés par EISI.

8. RENONCIATION DE GARANTIE.

(a) VOUS RECONNAISSEZ QUE EISI N'OFFRE AUCUN CONSEIL FINANCIER EN CE QUI CONCERNE LA PRÉPARATION DE PLANS FINANCIERS ET QUE LE LOGICIEL AUTORISÉ N'EST PAS SANS ERREUR. LE LOGICIEL AUTORISÉ EST FOURNI « TEL QUEL » ET VOUS UTILISEZ LE LOGICIEL AUTORISÉ ET LES SERVICES ASP À VOS PROPRES RISQUES. NI EISI, NI AUCUN CONCÉDANT AUTRE QUE EISI, NI AUCUN TIERS FOURNISSEUR (Y COMPRIS UN TEL TIERS ET SES ACTIONNAIRES, DIRECTEURS, OFFICIERS, EMPLOYÉS ET AGENTS) NE FAIT AUCUNE AFFIRMATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE : A) QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL AUTORISÉ SERA SANS INTERRUPTIONS OU SANS ERREUR OU QUE TOUTES LES ERREURS DANS LE LOGICIEL AUTORISÉ SERONT CORRIGÉES; B) QUE LES FONCTIONS COMPRISSES DANS LE LOGICIEL AUTORISÉ QUE VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE SÉLECTIONNÉES POUR FINS D'UTILISATION RÉPONDENT À VOS EXIGENCES ; C) QUANT AU FONCTIONNEMENT, À LA CAPACITÉ, À LA VITESSE, À LA FONCTIONNALITÉ, AUX QUALIFICATIONS, AUX CAPACITÉS, À L'EXACTITUDE, À LA COMPLÉTUDE, À LA SÉQUENCE, À L'OPPORTUNITÉ, À LA FIABILITÉ, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À LA COMMERCIALITÉ DU LOGICIEL AUTORISÉ OU À TOUTE INFORMATION À LAQUELLE VOUS AVEZ ACCÈS PAR LE BIAS DU LOGICIEL AUTORISÉ OU À TOUTS LES SERVICES, BIENS, PERSONNEL OU RESSOURCES FOURNIS; D) QUANT AUX MATÉRIAUX, À LA QUALITÉ DE L'EXÉCUTION OU À LA PERFORMANCE DU LOGICIEL AUTORISÉ OU AUX SERVICES ASP.

(b) EISI, TOUT CONCÉDANT DE LICENCE AUTRE QUE EISI, ET LES TIERS FOURNISSEURS PAR LE PRÉSENT RENONCENT À TOUTES GARANTIES, QUELLES SOIENT EXPRESSES OU IMPLICITES, VIS-À-VIS DU LOGICIEL AUTORISÉ ET DES SERVICES ASP, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE IMPLICITE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE NON-VIOLATION DES DROITS DES TIERS, ET TOUTE GARANTIE PROVENANT DE LA CONDUITE HABITUELLE OU DE LA PERFORMANCE.

(c) VOUS ÊTES EXPRESSÉMENT RESPONSABLE DE TOUT RISQUE ENCOURU SUITE AUX RÉSULTATS ET À LA PERFORMANCE DU LOGICIEL AUTORISÉ ET VOUS ACCEPTEZ L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ QUANT AUX DÉCISIONS RELIÉES AUX PLACEMENTS ET AUX OPÉRATIONS DE BOURSE QUE VOUS OU VOS CLIENTS EFFECTUEZ EN UTILISANT LE LOGICIEL AUTORISÉ OU LES SERVICES ASP OU QUELCONQUE INFORMATION DISPONIBLE QU'OFFRE LE LOGICIEL AUTORISÉ.

(d) De plus, ni EISI ni aucun de ses Tiers fournisseurs ne sera tenu responsable de façon contractuelle ou délictuelle, ou par garantie, responsabilité stricte, négligence ou tout statut, règlement ou tout autre théorie pour des pertes ou dommages survenus en raison de i) tout accès non autorisé, modification, vol, corruption ou destruction des renseignements confidentiels de l'utilisateur ou des fichiers informatiques, des bases de données, du réseau, des installations de transmission ou des équipements de l'Utilisateur ou de ses clients; ou ii) du contenu, de l'exactitude ou

de la qualité des données qui sont transmises lors de l'utilisation des Services ASP (fournisseurs de services applicatifs).

(e) Certains États ne permettent pas l'exclusion de garanties implicites, ce qui fait que les exclusions présentées ci-dessus puissent ne pas s'appliquer à vous. Si une telle renonciation de garantie implicite n'est pas permise par la loi, la durée d'une telle garantie est limitée à quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de votre souscription originale. Si vous reportez une erreur concernant le Logiciel autorisé et que celle-ci est la cause d'une violation de la garantie implicite précitée, la seule et exclusive obligation de EISI sous cet alinéa est, au choix de EISI, de a) utiliser des efforts commerciaux raisonnables afin de fournir une solution de rechange pour ladite erreur, ou b) utiliser des efforts commerciaux raisonnables afin de corriger l'erreur.

9. LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ.

(a) VOUS ACCEPTEZ EXPRESSÉMENT QUE NI EISI, NI AUCUN CONCÉDANT AUTRE QUE EISI, NI AUCUN DES TIERS FOURNISSEURS NE SERA TENU RESPONSABLE DE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL AUTORISÉ. LA RESPONSABILITÉ DE EISI, DE TOUT CONCÉDANT AUTRE QUE EISI OU DE TOUT TIERS FOURNISSEUR EN VERTU DE CETTE LICENCE EST LIMITÉE À LA CORRECTION DE TOUTE ERREUR OU MALFONCTION DU LOGICIEL AUTORISÉ ET N'INCLUT PAS LA RESPONSABILITÉ RELATIVE À LA PERTE DE DONNÉES, PERTE DE TEMPS PASSÉ SUR L'ORDINATEUR, TOUT DOMMAGE DIRECT OU INDIRECT OU TOUT DOMMAGE CONSÉQUENTIEL, INCIDENTEL, EXEMPLAIRE, PUNITIF OU SPÉCIAL, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE, LA PERTE DE PROFIT OU DE REVENU, SANS ÉGARD À LA FORME D'ACTION QUE CE SOIT DE FAÇON CONTRACTUELLE OU DÉLICTEUSE, PAR NÉGLIGENCE, OBLIGATION INCONDITIONNELLE OU AUTREMENT SUBI PAR L'UTILISATEUR DU LOGICIEL AUTORISÉ, OU PAR TOUT TIERS QUI PRÉSENTE UNE DEMANDE CONTRE EISI OU CONTRE L'UTILISATEUR, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE OU QU'ELLE SOIT BASÉE SUR UNE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU LOGICIEL AUTORISÉ OU RELIÉE AU LOGICIEL AUTORISÉ OU À SON UTILISATION, ET PEU IMPORTE SI EISI A ÉTÉ AVERTI DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES AVANT OU APRÈS QUE LA LICENCE NE SOIT ENTRÉE EN VIGUEUR. EN AUCUN CAS L'OBLIGATION DE EISI À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD D'UN TIERS PARTI EN RELATION AVEC CET ACCORD DE LICENCE DE LOGICIEL NE DÉPASSERA PAS LES FRAIS QUE VOUS AVEZ PAYÉS À EISI POUR LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT IMMÉDIATEMENT L'IMPOSITION D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ.

(b) IL SERA PRÉSUMÉ QUE LES RESTRICTIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSUS S'APPLIQUENT À LA MESURE LA PLUS ÉLEVÉE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE ET NONOBTANT LE MANQUEMENT AU BUT ESSENTIEL DE TOUT RECOURS EXCLUSIF. VOUS RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOUS AVEZ COMPLÈTEMENT CONSIDÉRÉ LA RÉPARTITION DU RISQUE DES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES ET LES TROUVEZ RAISONNABLES ET QUE LES RESTRICTIONS CITÉES PLUS HAUT SONT LA BASE ESSENTIELLE DE LA NÉGOCIATION ENTRE VOUS ET EISI. SI VOUS NE VOULEZ PAS ACCEPTER CES RISQUES, VOUS NE DEVEZ PAS CONSULTER, UTILISER OU INSTALLER LE LOGICIEL AUTORISÉ.

(c) Certains États ne permettent pas quelques-unes de ces restrictions, et il est donc possible que certaines des restrictions ne s'appliquent pas à vous.

10. INDEMNITÉ.

L'utilisateur indemniser et protégera EISI, tout Concédant autre que EISI et tiers, et chacun d'eux, ainsi que ses ou leurs affiliés, officiers ou directeurs, et les tiendra indemnes et à couvert de et contre toute perte, responsabilité, dommage ou dépense, incluant des frais juridiques raisonnables, occasionnés par l'utilisateur ou les officiers, employés, agents, fournisseurs ou entrepreneurs de l'utilisateur, et qui découleraient d'une réclamation ou d'une exigence : a) pour tout dommage à la propriété ou toute blessure ou tout décès, y compris mais sans limitation, toute incapacité, tout décès ou toutes indemnités pour accidentés du travail; b) contre les données transmises, reçues ou mises en mémoire en utilisant les services ASP par ou par le biais de l'utilisateur en violation des conditions de cet Accord ou de toute loi applicable; c) en raison de violation des droits à la propriété d'un tiers se fondant sur toute information, matériel ou accès à ces mêmes fournis par l'utilisateur; ou d) qui tiennent ou sont reliés au fonctionnement de l'entreprise de l'utilisateur, y compris mais sans limitation, les demandes d'indemnités de tout client ou utilisateur final des produits et services de l'utilisateur, et des demandes d'indemnités reliées à l'usage de la part de l'utilisateur du logiciel autorisé, des services ASP ou de tout produit du travail.

11. CONFIDENTIALITÉ.

(a) « Information confidentielle de l'Utilisateur » signifie toute information non publique, personnelle, confidentielle, privée ou secrète qui appartient à l'Utilisateur et aux clients de l'Utilisateur sous toute forme matérielle, qui est transmise à ou à partir de EISI (ou transmise à ou à partir d'un Tiers fournisseur) pour fins de traitement ou autrement en vertu de cet Accord. La confidentialité de toute communication ou matériel transmis par l'entremise de site Web ou par courriel ne peut être garantie. L'utilisation de l'Internet lors de la divulgation d'Information confidentielle de l'Utilisateur comporte un risque inhérent de devenir accessible au public, et conséquemment d'être récolté et utilisé par d'autres personnes sans le consentement de l'Utilisateur. Ni EISI ni aucun de ses Tiers fournisseurs ne prennent responsabilité ou engagement en ce qui a trait à la sécurité de l'Information confidentielle de l'Utilisateur transmise par Internet. L'Utilisateur ne doit pas transmettre d'information confidentielle à EISI conformément à cet Accord à moins que l'Utilisateur utilise un cryptage afin de mitiger le risque de divulgation ou de modification de l'information en stockage et en transit.

(b) Les partis cités dans cet Accord doivent respecter leurs obligations respectives en vertu du Gramm-Leach-Bliley Act (aux États-Unis d'Amérique) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada) (les « lois relatives à la protection de la vie privée »), selon le cas. Les politiques et les pratiques de EISI en matière d'Information confidentielle vis-à-vis de l'Utilisateur sont qu'aucune utilisation correspondante ou divulgation à un tiers non-affilié ne sont permises sauf :

- (i) à des fins d'aide avec l'utilisation du Logiciel autorisé par l'Utilisateur;
- (ii) dans le but de tester et de mettre à niveau le Logiciel autorisé afin de fournir l'aide normale à l'Utilisateur par EISI;
- (iii) afin de créer des analyses statistiques pour l'usage de l'Utilisateur, de EISI et pour ceux auxquels l'Utilisateur a autorisé EISI à fournir de telles analyses.

Sous réserve de la disposition ci-après, les seuls tiers non-affiliés à qui l'Information confidentielle de l'Utilisateur peut être fournie par EISI sont les Tiers fournisseurs qui sont engagés à traiter l'Information confidentielle de l'Utilisateur et qui seront obligés par contrat à garder ladite information confidentielle et à n'en faire aucun autre usage. EISI veillera à assurer que EISI, tout Concédant autre que EISI et tout Tiers fournisseur se conformeront à la Safeguards Rule mis en application en vertu de la Gramm-Leach-Bliley Act, le cas échéant. Et l'Utilisateur et EISI acceptent de se conformer aux lois relatives à la protection de la vie privée applicables à leur entreprise, et chacun démontre à l'autre qu'il l'a mis en œuvre et qu'il maintiendra les politiques, les pratiques et les mesures de sécurité selon les nécessités en vertu de telles lois relatives à la protection de la vie privée.

(c) Si l'Utilisateur est un employé, un agent ou un entrepreneur indépendant associé à l'employeur, à un mandant ou à toute autre organisation possédant un accord avec EISI sous lequel EISI est censé fournir des rapports statistiques ou autres rapports à l'égard de l'utilisation que l'Utilisateur fait du Logiciel autorisé ou des copies des plans préparés en utilisant le Logiciel autorisé, l'Utilisateur consent à ce que EISI fournisse de telles informations à un tel employeur, mandant ou organisation.

12. GÉNÉRALITÉ.

(a) Ni cet Accord de Licence ni aucun droit accordé par le présent ne peut être attribué par vous.

(b) Vous êtes responsable de payer tout impôt, qu'il soit fédéral, d'état, provincial, ou local qui pourrait être payable par rapport au Logiciel autorisé et pour tout autre service ou produit fourni sous cet Accord de licence et ils doivent tous être payés lorsqu'ils sont à percevoir.

(c) Vous acceptez de vous conformer à toutes les lois d'exportation en matière d'utilisation du Logiciel autorisé.

(d) Si vous avez été autorisé à utiliser le Logiciel autorisé par un Concédant autre que EISI, EISI, à la lumière du fait qu'il a consenti à vous autoriser en tant que tel, se réserve le droit de faire respecter l'Accord de licence comme s'il vous avait autorisé lui-même à utiliser le Logiciel autorisé et ce au termes des modalités de cet Accord de licence.

(e) Si une ou plusieurs des dispositions de cet Accord de Licence quelconque, pour quelque raison que ce soit, sont retenues comme étant invalides, illégales ou inexécutables par une cour de juridiction compétente, le reste de cet Accord de licence restera intact et en pleine vigueur et la disposition invalide, illégale ou inexécutable sera remplacée par une disposition valide, légale et exécutable au plus près de l'intention des partis soulevant la disposition invalide, illégale ou inexécutable.

(f) La renonciation de la part de EISI suite à votre violation de la disposition de l'Accord de licence sera sous forme de document dûment signé et ne doit pas être exploitée ou interprétée comme une renonciation à toute autre violation ou à toute violation ultérieure de votre part.

(g) Dans la mesure où vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel NaviPlan, cet Accord de licence, et toute demande pouvant en découler, relative au Logiciel autorisé, seront régis par les droits substantiels de la province du Manitoba et les lois du Canada qui y sont applicables et la Cour du Banc de la Reine du Manitoba aura compétence exclusive de toute dispute relevant de l'Accord de licence. Dans la mesure où vous autorisez l'utilisation du Logiciel Profiles, l'Accord de licence, et toute demande pouvant en découler, relative au Logiciel autorisé, seront régis par les droits substantiels de l'État de la Californie sans donner suite à son conflit de principes de droits. Les cours de l'État et les cours fédérales pour le comté de San Diego, en Californie, auront compétences exclusives de toute dispute relevant de cet Accord de licence.

(h) Vous consentez et renoncez à toute exception déclinatoire quant à la compétence et au lieu des cours susmentionnées. Dans le cas où une action débute afin d'appliquer les termes et les dispositions du présent Accord de licence, la partie gagnante aura droit de recouvrer les honoraires d'avocat et frais raisonnables. Dans la mesure où la loi le permet, chaque parti renonce (au nom de soi-même et au nom de toute personne ou entité faisant une réclamation de la part d'un tel parti) à tout droit à un procès par jury relatif à toute poursuite, action, instance judiciaire ou demande reconventionnelle découlant de ou relatif à cet Accord de licence ou se rapportant à ce sujet.

(i) Cet Accord de licence constitue l'accord et l'entente intégraux des partis en ce qui a trait à l'objet de l'Accord et remplace tout accord ou entente, à l'oral ou à l'écrit, antérieur ou contemporain, concernant le Logiciel autorisé.

Chapitre 1 : Utiliser le présent guide

La série de guides de référence de NaviPlan Standard comprend tout le matériel de référence dont vous avez besoin afin d'utiliser NaviPlan Standard de façon efficace. Le présent chapitre vous aidera à utiliser tous les guides de cette série. D'autres guides sont disponibles à l'adresse suivante :

http://support.eisi.com/support_cdn/french_nps_offline

Dans le présent chapitre :

Série de guides de référence de NaviPlan Standard	2
Conventions utilisées dans le présent guide de référence.....	3
Compétences essentielles relatives à Windows.....	4
Autres sources de renseignements pertinentes.....	5

Série de guides de référence de NaviPlan Standard

Les guides de référence de NaviPlan Standard sont organisés en fonction des tâches que vous pouvez accomplir dans chacun des niveaux. Si vous êtes un nouvel utilisateur de NaviPlan Standard, commencez avec le guide Introduction.

Guide de référence	Tâches couvertes
Introduction	<ul style="list-style-type: none"> • utiliser NaviPlan Standard pour la première fois • apprendre à naviguer dans NaviPlan Standard • établir les préférences d'utilisateur • créer et gérer les engagements de client • déterminer le niveau de plan ou d'évaluation dans lequel vous souhaitez saisir les renseignements financiers
Évaluation financière	<ul style="list-style-type: none"> • évaluer la situation financière actuelle de vos clients
Évaluation Répartition de l'actif	<ul style="list-style-type: none"> • saisir des renseignements sur le compte • déterminer le profil d'investisseur de vos clients
Calculatrices	<ul style="list-style-type: none"> • définir des aspects précis en ce qui a trait aux finances de vos clients, telles que les épargnes de retraite et la gestion de la dette
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> • saisir des hypothèses relatives à la planification financière • saisir des renseignements détaillés sur l'avoir net, le flux monétaire et l'assurance • analyser les objectifs de vos clients en utilisant des comparaisons côtes à côtes des plans <i>Actuel</i> et <i>Recommandé</i> • créer des rapports de client
Niveau 2	<p>Comprend les renseignements applicables au Niveau 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ajouter les détails sur l'avoir aux comptes • effectuer des simulations Monte-Carlo • effectuer des analyses détaillées du flux monétaire et de l'avoir net • effectuer une planification d'assurance approfondie

Conventions utilisées dans le présent guide de référence

Le présent guide de référence utilise les conventions suivantes :

- Le nom des éléments qui s'affichent dans la fenêtre de NaviPlan Standard est en italique. Par exemple,

La page *Clients* s'ouvre.

- Le nom des éléments que vous devez sélectionner, saisir ou sur lesquels vous devez cliquer s'affiche en caractères gras. Par exemple,

Sélectionnez **Recommandé**, puis cliquez sur **OK**.

- Le nom des sections, des catégories et des pages sont séparés par un tiret court (-). Par exemple,

Passez à la section **Gestion des clients** – catégorie **Liste des clients** – page **Clients**.

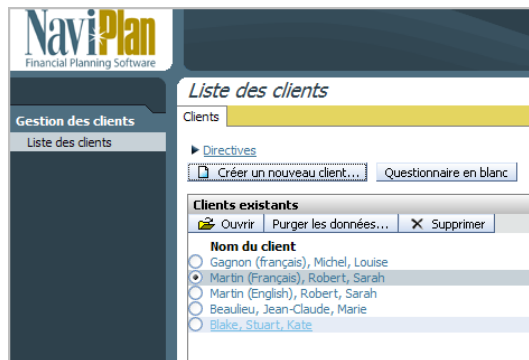


Figure 1 : Section **Gestion des clients** – catégorie **Liste des clients** – page **Clients**

Compétences essentielles relatives à Windows


Le présent guide présume que vous êtes actuellement en mesure d'accomplir les tâches suivantes :

- Utiliser une souris (c'est-à-dire, cliquer, cliquer deux fois, cliquer à droite, pointer et glisser)
- Déplacer, redimensionner et fermer une boîte de dialogue
- Naviguer dans une boîte de dialogue et utiliser les barres de défilement
- Choisir des commandes de menu et sélectionner des options à partir des boîtes de dialogue et des listes

Si vous avez des questions sur ces éléments de base de Windows, veuillez vous référer à la documentation à l'intention de l'utilisateur de Microsoft Windows.


Autres sources de renseignements pertinentes

Si vous avez une question dont la réponse ne figure pas dans le présent guide, d'autres ressources fournissant des renseignements supplémentaires vous y sont disponibles.


Cliquer sur le bouton  situé à côté du bouton *Aide* affiche une liste d'autres ressources dans laquelle vous pouvez obtenir des renseignements.

Aide

La façon la plus rapide d'obtenir des renseignements sur toute commande et boîte de dialogue ainsi que tout élément se trouvant dans NaviPlan Standard est d'utiliser l'Aide.

Pour accéder à l'Aide, cliquez sur le bouton **Aide**  situé dans la partie supérieure de la fenêtre actuelle.

OU


Cliquez sur le bouton d'*Aide*  dans la partie supérieure de la boîte de dialogue. Certaines boîtes de dialogue ne contiennent aucun bouton d'*Aide*. Cependant, vous pouvez cliquer sur le bouton d'*Aide* de la page sous-jacente afin d'accéder à l'aide qui correspond à la page ainsi qu'à la boîte de dialogue.

Naviguer dans l'Aide

Lorsque vous cliquez sur le bouton *Aide* situé dans la partie supérieure de la fenêtre de NaviPlan, l'Aide correspondant à la page ou au rapport que vous visionnez s'affiche.

Dans l'Aide, vous pouvez également utiliser la fonction *Rechercher* pour trouver des renseignements.

Sections de l'Aide

Les sujets de l'Aide dans NaviPlan sont divisés en sections, lesquelles décrivent la page, la boîte de dialogue, le rapport ou le graphique en question dans des contextes différents. Cliquer sur le bouton  situé à côté d'un titre affiche des renseignements supplémentaires sous celui-ci.

Section dans l'Aide	Description
<i>Procédures</i>	Comprend une liste de procédures. Chacune d'entre elles compte une série de directives étape par étape qui expliquent comment effectuer une tâche. Cette section n'est pas disponible dans les rapports et les graphiques.

Section dans l'Aide	Description
<i>Description</i>	Comprend une liste des sections d'une fenêtre ou d'une boîte de dialogue. L'Aide pour chacune de ces sections explique les divers champs, boutons et cases à cocher qui s'affichent à l'écran. <i>Description</i> n'est pas disponible pour les rapports ou les graphiques.
<i>Détails sur le rapport/graphique</i>	Décrit tous les détails sur le rapport ou le graphique, lesquels pourraient s'afficher pour le rapport ou le graphique en question. Ces sections ne s'affichent que dans les pages d'Aide décrivant les rapports ou les graphiques.
<i>Sujets connexes</i>	Fournit des renseignements supplémentaires, ou l'accès aux renseignements supplémentaires (sous forme de liens) au sujet de la page, de la boîte de dialogue, du rapport ou du graphique en question. Cette section ne s'affiche que lorsque des sujets connexes sont disponibles.


www.eisi.com

Visitez notre site Web (www.eisi.com) pour obtenir des renseignements sur les produits et les solutions de NaviPlan, et pour accéder aux nouvelles les plus récentes sur le développement de NaviPlan.

Ressources de NaviPlan Standard

EISI possède plusieurs ressources afin de vous aider à utiliser NaviPlan. En plus de l'Aide en ligne, et de l'appui offert par télécopieur, vous pouvez accéder à des ressources à partir de NaviPlan et sur Internet.

Pour avoir accès aux ressources de NaviPlan, suivez les étapes ci-dessous :

1. Cliquez sur le bouton  à côté du bouton *Aide*, puis sélectionnez **Appui**. La boîte de dialogue *Appui* s'ouvre.

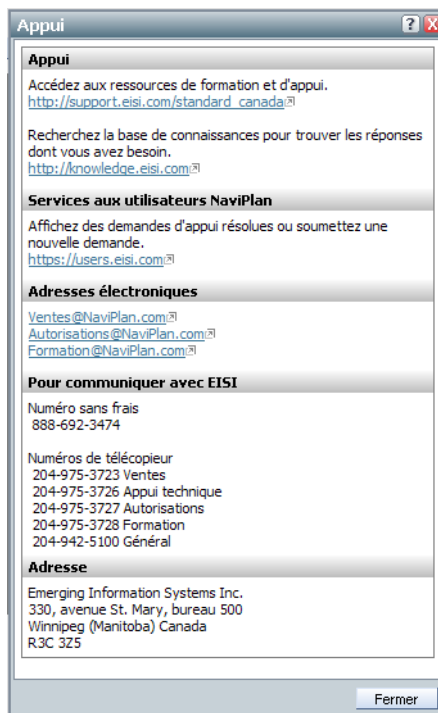


Figure 2 : Boîte de dialogue Appui

2. Cliquez sur le lien approprié. Votre navigateur Web ouvre la page correspondante.

3. Dans NaviPlan Standard, cliquez sur **Fermer**. La boîte de dialogue *Appui* se ferme.

Ressource de EISI	Description et emplacement
* <i>EISI User Services</i>	<p>Le département de l'Appui technique de EISI présente <i>EISI User Services</i>, une application facile à utiliser qui vous permet de trouver des solutions reliées à l'utilisation de NaviPlan ou vous permet de faire des demandes d'appui technique.</p> <p>Vous pouvez accéder à <i>EISI User Services</i> à partir de NaviPlan ou en ligne à l'adresse https://users.eisi.com</p> <p>* <i>EISI User Services</i> n'est disponible qu'en anglais seulement.</p>
* <i>EISI Knowledge Base</i>	<p><i>EISI Knowledge Base</i> est une banque de données qui comprend les ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • questions reliées à l'appui; • documents de fonctionnalité; • guides autodidactiques; • vidéoclips de formation; • foire aux questions (FAQ). <p>Vous pouvez accéder à <i>EISI Knowledge Base</i> à partir de NaviPlan ou en ligne à l'adresse : http://knowledge.eisi.com</p> <p>* <i>EISI Knowledge Base</i> n'est disponible qu'en anglais seulement.</p>
Documents de fonctionnalité	<p>Les documents de fonctionnalité expliquent les fonctions de NaviPlan, les hypothèses sous-jacentes et les résultats des calculs.</p> <p>Vous pouvez consulter les documents de fonctionnalité à partir de l'Aide ou en cherchant dans la banque de données <i>EISI Knowledge Base</i> à l'adresse http://knowledge.eisi.com</p>
Vidéoclips de formation	<p>Nos vidéos de formation contiennent environ 20 minutes de directives audiovisuelles dont vous pouvez vous servir sur votre ordinateur. Ces vidéos ont été conçues à partir des cours de Base, Intermédiaire et Avancé de NaviPlan Standard. Vous pouvez visionner les vidéoclips de formation à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada</p>


Ressource de EISI	Description et emplacement
Guides d'apprentissage	Vous pouvez suivre les cours de formation sur NaviPlan Standard à votre rythme en vous servant des guides d'apprentissage. Vous pouvez consulter les guides d'apprentissage à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada
Formation en direct sur le Web	Vous pouvez poser des questions aux spécialistes de la formation NaviPlan dans une classe virtuelle. Inscrivez-vous à une séance de formation sur le Web à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada
Formation en personne	Si vous désirez obtenir une formation plus interactive, vous pouvez demander qu'une séance de formation en personne soit organisée près de chez vous. Pour coordonner une séance, veuillez composer le 1-888-692-3474, option 5.
Bulletin NaviPlan <i>Dialogs</i>	Reportez-vous au bulletin NaviPlan <i>Dialogs</i> régulièrement pour obtenir des conseils en vue d'améliorer votre utilisation des produits NaviPlan. Ce bulletin fournit également des détails sur les options de formation et les fonctions disponibles dans les nouvelles versions NaviPlan. Le bulletin le plus récent et les numéros archivés sont disponibles à l'adresse suivante : http://support.eisi.com/standard_canada
Notes sur la nouvelle version	Les notes sur la nouvelle version de EISI décrivent les nouvelles fonctions et mises à niveau de l'application dans la version la plus récente de NaviPlan Standard. Vous pouvez consulter les notes sur la nouvelle version à l'adresse http://support.eisi.com/standard_canada

Appui par téléphone ou télécopieur

Vous pouvez communiquer avec nous par :

- téléphone : **1-888-692-3474**
(du lundi au vendredi de 7 h à 19 h, du Centre)
- télécopieur : **1-204-975-3726**

La boîte de dialogue À propos de

- À partir de NaviPlan Standard, cliquez sur le bouton  à côté du bouton d'Aide, puis sélectionnez **À propos de**. La boîte de dialogue *À propos de* s'ouvre. À l'aide des onglets dans cette boîte de dialogue, vous pouvez vérifier la version de NaviPlan que vous utilisez, ou modifier l'état de l'autorisation de votre logiciel NaviPlan.

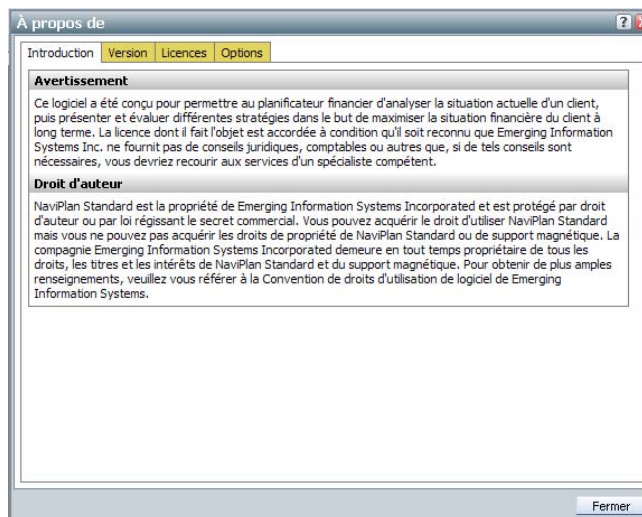


Figure 3 : Boîte de dialogue À propos de – onglet Introduction

Pour obtenir de plus amples renseignements, examinez ce qui suit :

Information	Emplacement
Avertissement et Droit d'auteur	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Introduction</i>
Numéro de la version NaviPlan	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Version</i>
Accord de licence	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Licences</i>
Options de Licence NaviPlan	Boîte de dialogue <i>À propos de</i> – onglet <i>Options</i>

Rétroactions

Si vous avez des commentaires ou des suggestions à faire concernant l'amélioration des Guides de référence de NaviPlan Standard, vous pouvez nous envoyer vos rétroactions par courriel à l'adresse suivante : documentation@naviplan.com

Lorsque vous envoyez vos rétroactions, veuillez mentionner le nom du guide en question, le chapitre et la section. Nous recueillons toutes les rétroactions et les examinons pour améliorer nos guides ultérieurs. Aucune réponse ne vous sera envoyée directement.

Chapitre 2 : Utiliser les calculatrices

Pour avoir un aperçu rapide de la situation financière et des objectifs futurs de vos clients, utilisez les calculatrices de NaviPlan Standard. En utilisant les calculatrices, vous serez en mesure d'offrir à vos clients une analyse de leurs objectifs, des renseignements sur les concepts financiers ainsi qu'un rapport des calculs.

Remarque : Ce guide présume que vous avez déjà utilisé NaviPlan pour créer et ouvrir un fichier de client. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la création et la gestion des fichiers de client, consultez le Guide de référence NaviPlan Standard : Introduction.

Pour une planification plus approfondie, ou pour développer une analyse des besoins plus générale, utilisez les types de plan dans NaviPlan Standard. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les guides suivants :

- Guide de référence NaviPlan Standard : Niveau 1
- Guide de référence NaviPlan Standard : Niveau 2

Dans ce chapitre :

- Ouvrir une calculatrice 14
- Afficher et imprimer les résultats de la calculatrice 15
- Calculatrices « Inflation » 19
- Calculatrices « Objectifs » 25
- Calculatrices « Non enregistré » 41
- Calculatrices « Enregistré » 47
- Calculatrices « Autre » 63

Ouvrir une calculatrice

Il y a plusieurs façons d'ouvrir une calculatrice. La méthode la plus simple est d'y accéder à partir du menu *Calculatrices*. Pour créer un modèle financier rapide, NaviPlan Standard vous permet d'utiliser une calculatrice sans que vous n'ayez à ouvrir un fichier de client. Cependant, si vous souhaitez enregistrer les détails de la calculatrice pour une utilisation ultérieure, vous devez ouvrir une calculatrice à partir d'un fichier de client. Les détails de la calculatrice ne seront pas enregistrés si vous accédez à une calculatrice à l'extérieur d'un fichier de client. Pour enregistrer les détails sur la calculatrice dans un fichier de client, elle doit être accédée à partir du fichier de client en question. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la gestion des calculatrices dans un fichier de client, consultez la section « Afficher et imprimer les résultats de la calculatrice » à la page 15.

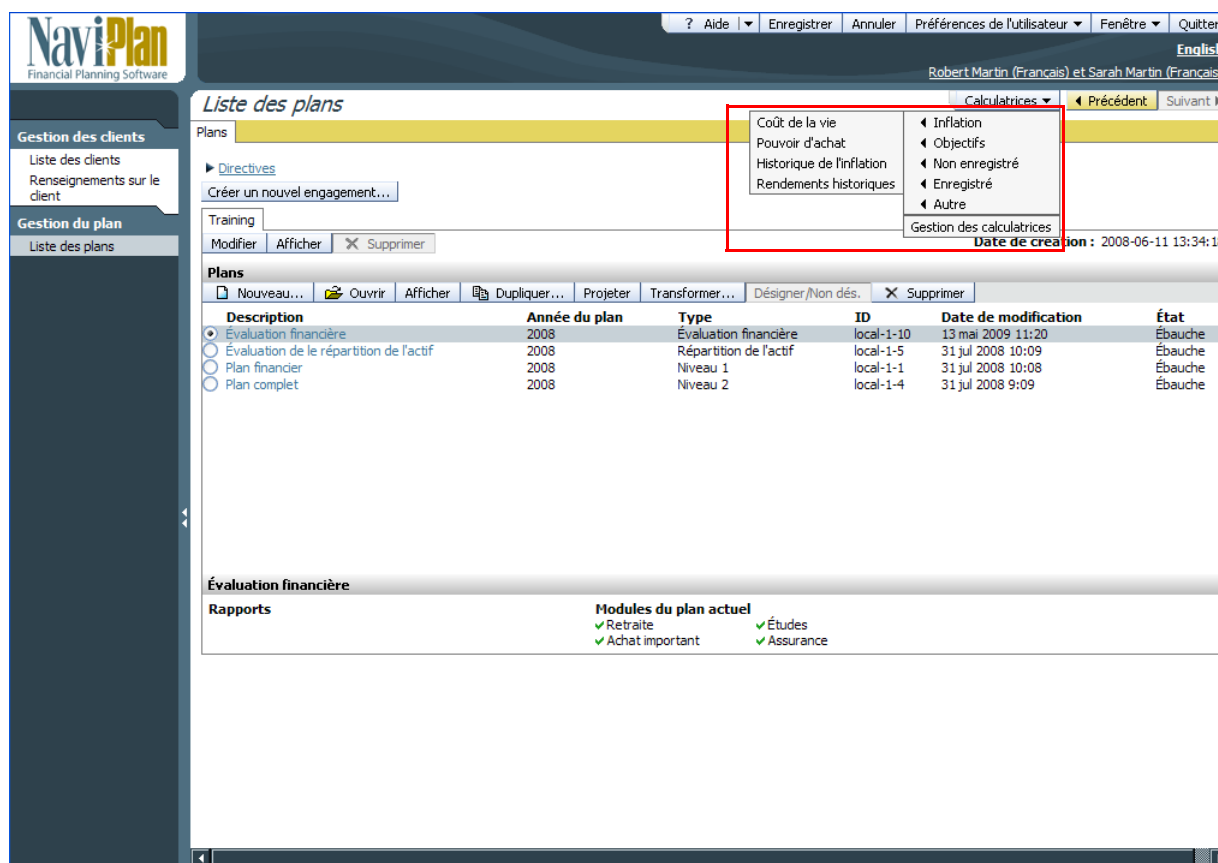


Figure 4 : Section Gestion du plan – catégorie Liste des plans – page Plans (affichant le menu Calculatrices)

Ouvrir une calculatrice

- Passez au menu **Calculatrices**, puis sélectionnez une calculatrice. La boîte de dialogue *Calculatrice* applicable s'ouvre.

Modifier ou saisir le nom de la calculatrice

- Dans le champ *Nom de la calculatrice/Description*, saisissez une description unique pour la calculatrice.

Afficher et imprimer les résultats de la calculatrice

Une fois que les renseignements sur le client ont été saisis, pour la plupart des calculatrices, vous pouvez afficher les résultats de l'analyse dans la partie inférieure de la boîte de dialogue, sous *Résultats de l'analyse*.

The screenshot shows the 'Calculatrice d'épargnes requises pour la retraite' dialog box with the 'Détails' tab selected. The 'Résultats de l'analyse' section is highlighted with a red border and contains the following text:

Résultats de l'analyse
 Vous avez besoin d'épargner un montant de **3 068 \$** par mois (indexé à 3,00 % annuellement) dans un Compte non enregistré à partir de l'âge de 35 ans, jusqu'à l'âge de 65 ans.
 À partir de l'âge de 65 ans, la valeur marchande sera de **2 889 975 \$** et le prix de base rajusté sera de **2 889 975 \$**.

Figure 5 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes requises pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice d'épargnes requises pour la retraite – onglet Détails

Pour afficher un rapport détaillé, passez à l'onglet **Rapports**.

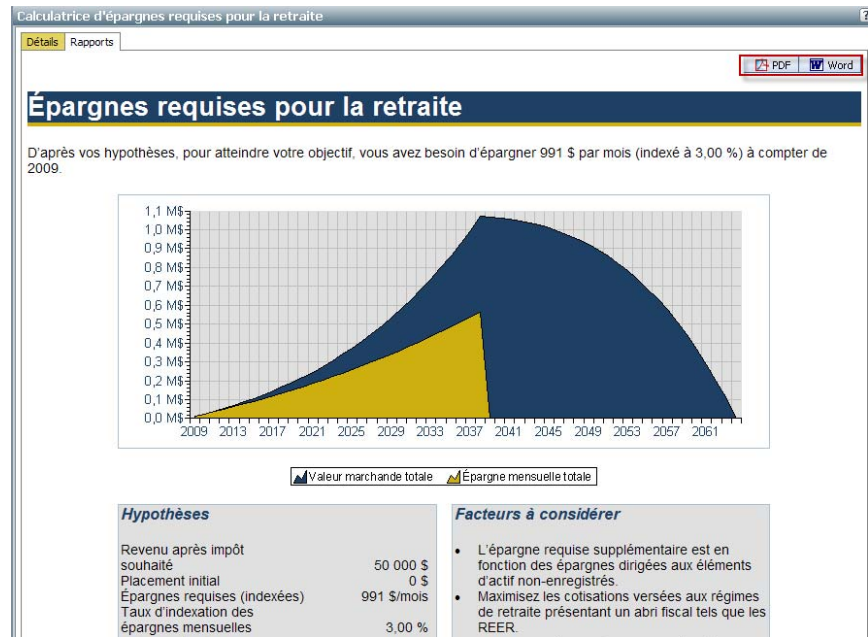


Figure 6 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes requises pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice d'épargnes requises pour la retraite – onglet Rapports

Pour créer une version imprimable du rapport, cliquez sur le bouton **PDF** ou **Word**.

Gérer les calculatrices

NaviPlan vous permet de gérer plusieurs calculatrices dans un seul fichier de client. Vous pouvez créer, ouvrir, dupliquer et supprimer des calculatrices dans la boîte de dialogue *Gestion des calculatrices*.

Pour gérer les calculatrices, suivez les étapes ci-dessous :

1. Dans un fichier de client ouvert, passez au menu *Calculatrices*, puis sélectionnez **Gestion des calculatrices**. La boîte de dialogue *Gestion des calculatrices* s'ouvre.

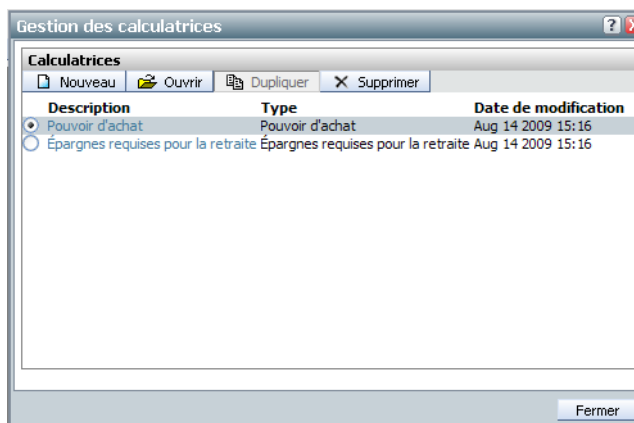


Figure 7 : Boîte de dialogue *Gestion des calculatrices*

2. Effectuez l'une des actions suivantes :

Pour...	veuillez...
créer une nouvelle calculatrice	cliquer sur le bouton Nouveau , sélectionnez une calculatrice, puis cliquez sur OK . La boîte de dialogue <i>Calculatrice</i> correspondante s'ouvre.
ouvrir une calculatrice existante	sélectionner la calculatrice que vous souhaitez ouvrir, puis cliquer sur le bouton Ouvrir . OU Cliquez sur le lien de la calculatrice que vous souhaitez ouvrir. La boîte de dialogue <i>Calculatrice</i> correspondante s'ouvre.
dupliquer une calculatrice	sélectionner la calculatrice que vous souhaitez dupliquer, puis cliquez sur le bouton Dupliquer . <i><Copie de la calculatrice></i> s'affiche dans la liste. Remarque : Les calculatrices <i>Inflation</i> ne peuvent pas être dupliquées.

Pour...	veuillez...
supprimer une calculatrice	sélectionner la calculatrice que vous souhaitez supprimer, puis cliquez sur le bouton Supprimer . Cliquez sur OK dans la boîte de dialogue du message qui s'affiche.

3. Cliquez sur **Fermer** pour fermer la boîte de dialogue *Gestion des calculatrices*.

Calculatrices « Inflation »

Quatre types de calculatrices de l'inflation sont disponibles, et chacune d'entre elles est décrite plus en détail dans la section suivante :

- « Calculatrice Coût de la vie » à la page 19
- « Calculatrice Pouvoir d'achat » à la page 21
- « Calculatrice Historique de l'inflation » à la page 22
- « Calculatrice Rendements historiques » à la page 23

Calculatrice Coût de la vie

La calculatrice *Coût de la vie* est une calculatrice de l'inflation qui indique le montant requis pour acheter à une date ultérieure des biens ayant une valeur actuelle de 1 000 \$.

Pour utiliser la calculatrice *Coût de la vie*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Coût de la vie**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14.

Le rapport affiche un graphique et un tableau indiquant le montant requis pour acheter à une date ultérieure des biens ayant une valeur actuelle de 1 000 \$.

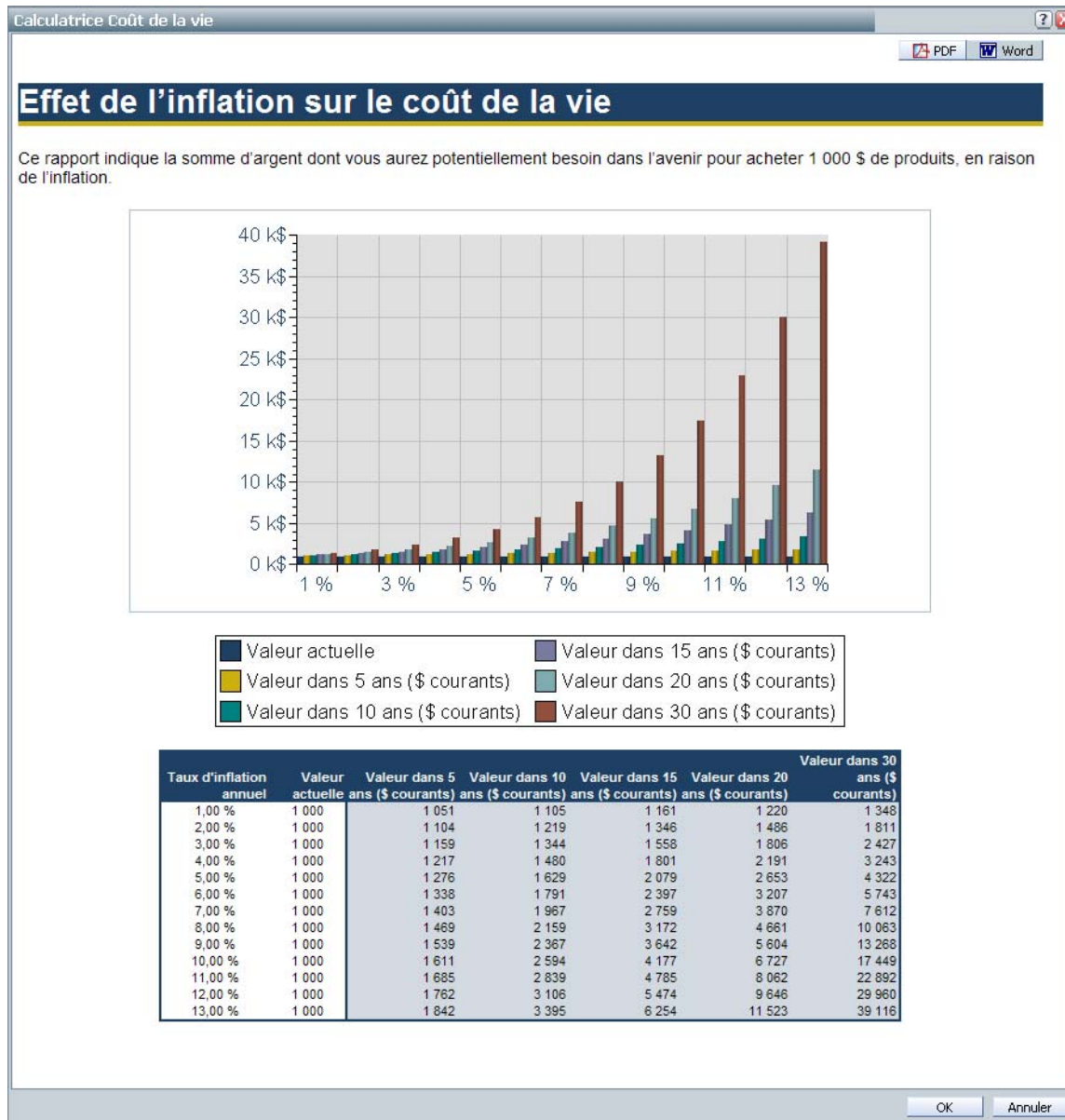


Figure 8 : Menu Calculatrices – Inflation – Coût de la vie – boîte de dialogue Calculatrice Coût de la vie

Calculatrice Pouvoir d'achat

La calculatrice *Pouvoir d'achat* est une calculatrice de l'inflation, laquelle indique la façon dont le pouvoir d'achat est réduit en fonction de l'inflation.

Pour utiliser la calculatrice *Pouvoir d'achat*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Pouvoir d'achat**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14.
2. Le rapport affiche un graphique et un tableau indiquant l'effet des taux d'inflation variables sur la valeur de 1 000 \$ décroissante au fil du temps.

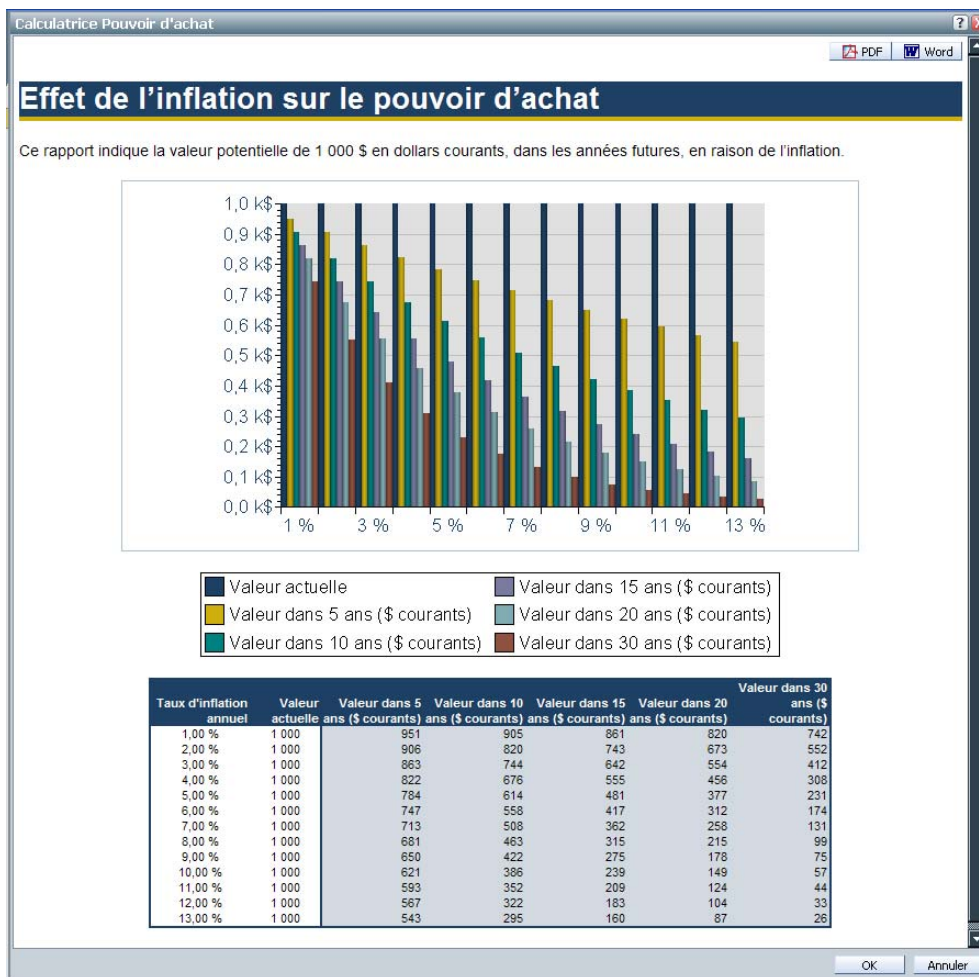


Figure 9 : Menu Calculatrices – Inflation – Pouvoir d'achat – boîte de dialogue Calculatrice Pouvoir d'achat

Calculatrice Historique de l'inflation

La calculatrice *Historique de l'inflation* affiche le taux historique de l'inflation au cours des dernières décennies.

Pour utiliser la calculatrice *Historique de l'inflation*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue de la calculatrice *Historique de l'inflation*. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14.

Le rapport affiche un graphique et un tableau illustrant l'historique du taux d'inflation au fil du temps.

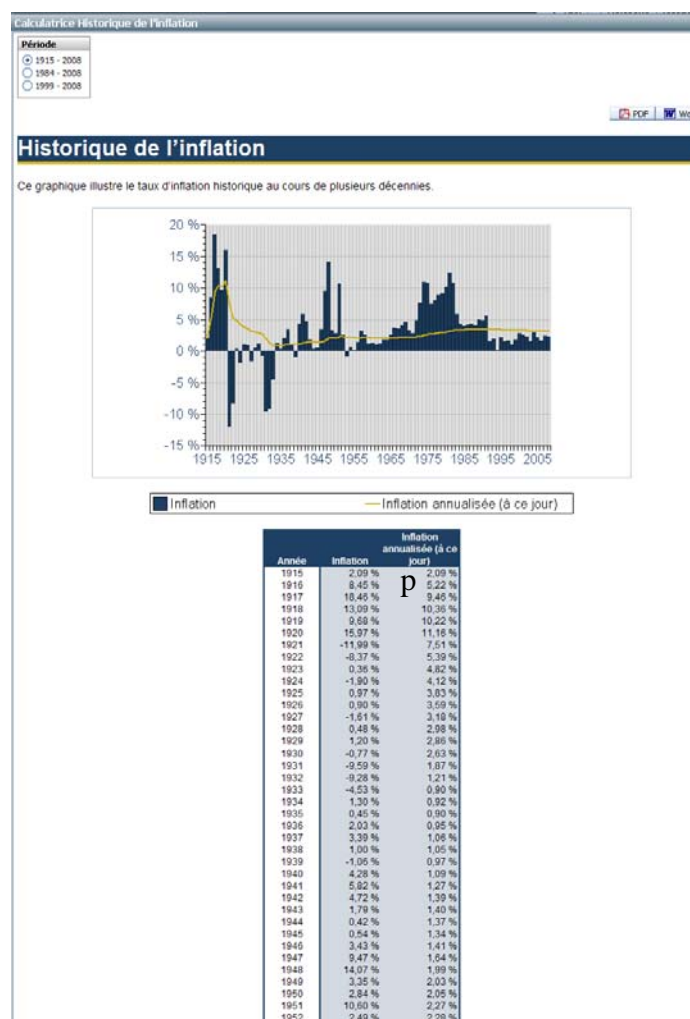


Figure 10 : Menu Calculatrices – Inflation – Historique de l'inflation – boîte de dialogue Calculatrice Historique de l'inflation

2. Pour modifier la durée de temps indiquée dans le rapport, sélectionnez l'une des options du menu *Période*. Le rapport est mis à jour.

Calculatrice Rendements historiques

La calculatrice *Rendements historiques* vous permet de reproduire l'historique des rendements, de la croissance et de la volatilité en fonction de la variation de la composition de l'actif.

Pour utiliser la calculatrice *Rendements historiques*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Rendements historiques**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

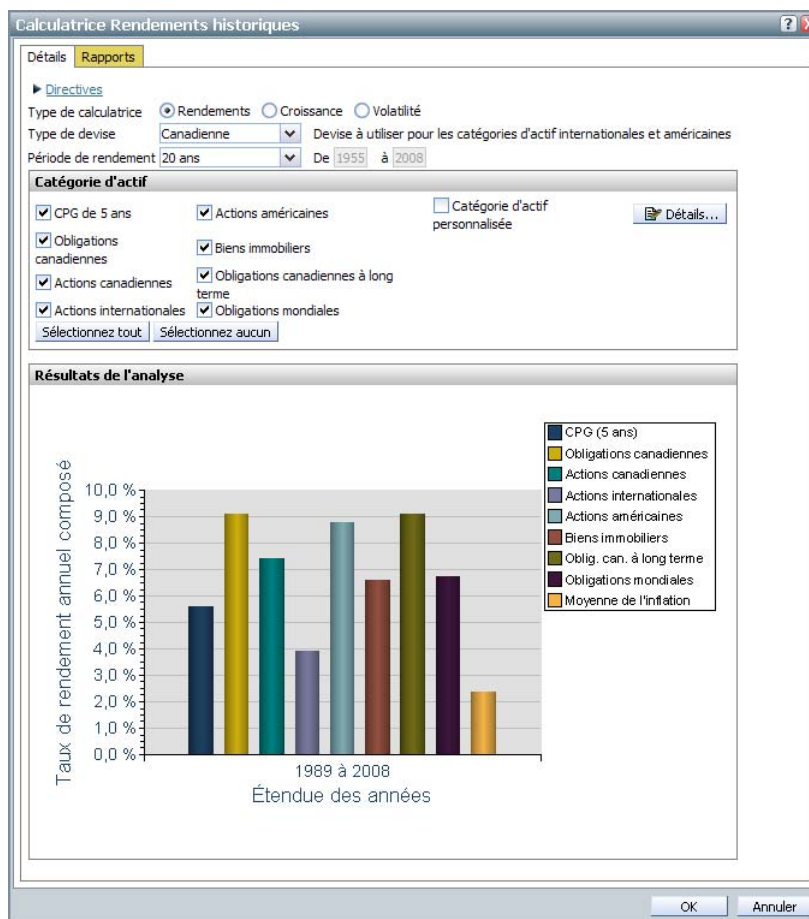


Figure 11 : Menu Calculatrices – Inflation – Rendements historiques – boîte de dialogue Calculatrice Rendements historiques – onglet *Détails*

Les champs *Catégories d'actif* ne sont disponibles que si NaviPlan Standard possède les données sur toutes les catégories d'actif sélectionnées pour les années en question.

2. Pour changer le type de graphique affiché, sélectionnez une des options sous *Type de calculatrice*. Les options sont les suivantes : *Rendements*, *Croissance* ou *Volatilité*. Les champs disponibles sont affichés en fonction de l'option sélectionnée.
3. Si vous utilisez le type de calculatrice *Rendements* ou *Croissance*, sous *Catégorie d'actif*, sélectionnez toutes les catégories d'actif qui s'appliquent.
OU
Si vous utilisez le type de calculatrice *Volatilité*, sous *Catégorie d'actif*, sélectionnez la catégorie d'actif que vous souhaitez afficher dans le graphique.
Pour inclure une catégorie d'actif personnalisée, sélectionnez **Catégorie d'actif personnalisée**, puis cliquez sur **Détails**. La boîte de dialogue *Détails sur la catégorie d'actif personnalisée* s'ouvre. Pour chacune des catégories d'actif affichée, saisissez une valeur entre 0 et 100 afin d'indiquer le pourcentage du portefeuille du client qui comprend la catégorie d'actif en question. Le total des catégories d'actif doit être égal à 100 %.
4. Pour afficher les rendements des éléments d'actif étrangers en dollars canadiens sans tenir compte des taux de change, à partir de la liste *Type de devise*, sélectionnez **Étrangère**.
Pour convertir les rendements des éléments d'actif étrangers en dollars canadiens en fonction des taux de change historiques, à partir de la liste *Type de devise*, sélectionnez **Canadienne**.
5. Si vous utilisez le type de calculatrice *Rendements*, à partir de la liste *Période de rendement*, sélectionnez la périodicité de la composition. Si vous sélectionnez *Intervalle d'années précis*, saisissez l'intervalle d'années dans les champs *De* et *À*.
Si vous utilisez le type de calculatrice *Croissance*, sous *Montant du Placement*, saisissez le montant du placement en question, la périodicité du placement et la période de placement.
Si vous utilisez le type de calculatrice *Volatilité*, sous *Période*, saisissez l'intervalle d'années que vous souhaitez inclure dans le rapport.
6. Si vous avez apporté des modifications, le bouton *Calculer* s'affiche sous *Résultats de l'analyse*. Cliquez sur **Calculer**. Le graphique est mis à jour en fonction des renseignements saisis.

Calculatrices « Objectifs »

Neuf types de calculatrice des objectifs sont disponibles, et chacun est décrit dans cette section :

- « Calculatrice Épargnes requises pour la retraite » à la page 25
- « Calculatrice Épargnes disponibles pour la retraite » à la page 27
- « Calculatrice Capital requis pour la retraite » à la page 28
- « Calculatrice Capital disponible pour la retraite » à la page 30
- « Calculatrice Épargnes requises pour les achats importants » à la page 31
- « Calculatrice Épargnes disponibles pour les achats importants » à la page 33
- « Calculatrice Épargnes d'études » à la page 35
- « Calculatrice Assurance-vie » à la page 36
- « Calculatrice Maladie grave » à la page 39

Calculatrice Épargnes requises pour la retraite

La calculatrice *Épargnes requises pour la retraite* calcule le montant d'épargne requis pour couvrir les besoins de revenu souhaités des clients.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes requises pour la retraite*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice d'épargnes requises pour la retraite**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

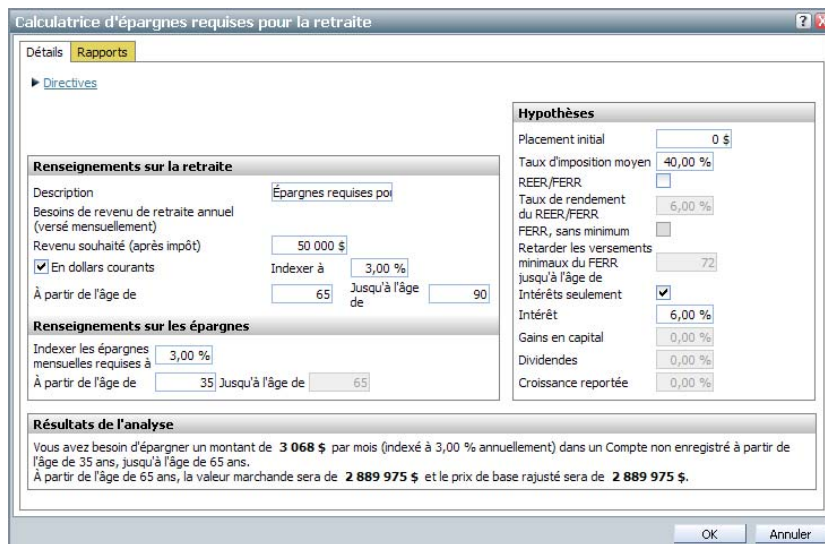


Figure 12 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargne requises pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice d'épargne requises pour la retraite – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez le revenu souhaité et l'âge au début et l'âge à la fin de la retraite. Si vous voulez que le revenu souhaité soit indexé à l'inflation, activez la case à cocher **En dollars courants**. Par défaut, le revenu souhaité est indexé à 3 %. Au besoin, saisissez un différent pourcentage dans le champ *Indexer à*.
3. Sous *Renseignements sur les épargnes*, saisissez le taux d'accroissement annuel des cotisations mensuelles et l'âge auquel débutent les épargnes mensuelles pour la retraite.
4. Si le client a déjà des épargnes de retraite en place ou qu'il investira une somme forfaitaire pour la retraite, saisissez le montant sous *Hypothèses*, dans le champ *Placement initial*. Le placement en somme forfaitaire est effectué à l'âge saisi dans le champ *À partir de l'âge de*, sous *Renseignements sur les épargnes*. Saisissez les renseignements supplémentaires sur le placement initial que le client souhaite verser au plan d'épargne, y compris les régimes enregistrés, les taux d'imposition et d'autres taux de rendement.
5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire indique le montant que le client doit épargner mensuellement pour atteindre son revenu de retraite souhaité.

Si la case à cocher *REER/FERR* est activée, les champs *Intérêt*, *Gains en capital*, *Dividendes* et *Croissance reportée* ne sont pas disponibles.

Calculatrice Épargnes disponibles pour la retraite

La calculatrice *Épargnes disponibles pour la retraite* calcule le montant de revenu de retraite qui est atteignable en fonction d'un plan d'épargne hypothétique.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes disponibles pour la retraite*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice d'épargnes disponibles pour la retraite**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 13 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes disponibles pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice d'épargnes disponibles pour la retraite – onglet Détails

2. Sous *Plan d'épargne hypothétique*, saisissez le montant initial et le montant mensuel à investir pour la retraite, puis saisissez l'âge auquel le client commencera et cessera d'investir pour la retraite. Par défaut, le revenu souhaité est indexé à 3 %. Au besoin, saisissez un différent pourcentage dans le champ *Indexer à*.
3. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez le taux d'inflation prévu au cours de la période de retraite et l'âge auquel la retraite se termine. Pour afficher le revenu de retraite estimé en dollars courants, activez la case à cocher **Afficher les résultats en dollars courants**.
4. Sous *Hypothèses*, saisissez les hypothèses qui s'appliquent aux montants investis pour la retraite.

Si la case à cocher *REER/FERR* est activée, les champs *Intérêt*, *Gains en capital*, *Dividendes* et *Croissance reportée* ne sont pas disponibles.

Si les épargnes mensuelles seront investis dans un régime enregistré, activez la case à cocher **REER/FERR**, puis saisissez le taux de rendement prévu dans le champ *Taux de rendement du REER/FERR*.

5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le revenu de retraite estimé après impôt que le client recevrait selon le présent scénario.

Calculatrice Capital requis pour la retraite

La calculatrice *Capital requis pour la retraite* calcule le montant de capital requis pour maintenir un revenu après impôt précis au cours de la retraite.

Pour utiliser la calculatrice *Capital requis pour la retraite*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Capital requis pour la retraite**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Renseignements sur le placement		Renseignements sur la retraite	
Investi à l'âge de	35	Âge de retraite	65 à 90
Taux d'imposition moyen	40,00 %	Revenu après impôt souhaité	50 000 \$
<input checked="" type="radio"/> Placements non enregistrés		Dollars courants	<input checked="" type="checkbox"/>
Intérêts seulement	<input checked="" type="checkbox"/>	Indexer à	3,00 %
Intérêt	6,00 %	FERR, sans minimum	<input type="checkbox"/>
Gains en capital	0,00 %	Retarder les versements minimaux du FERR jusqu'à l'âge de	72
Dividendes	0,00 %		
Croissance reportée	0,00 %		
<input type="radio"/> REER/FERR			
Taux de rendement	6,00 %		

Résultats de l'analyse

Pour maintenir un revenu de retraite de 50 000 \$ par année (en dollars courants), vous aurez besoin d'investir **1 000 234 \$** avant que vous n'atteigniez l'âge de 35.

Figure 14 : Menu Calculatrices – Objectifs – Capital requis pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice Capital requis pour la retraite – onglet *Détails*

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez l'âge du client auquel les épargnes seront investies ainsi que le taux d'imposition moyen du client à la retraite.
3. Si le placement est non enregistré, sélectionnez **Placements non enregistrés**, puis saisissez les taux de rendement prévus pour le placement. Pour saisir les taux de rendement dans les champs

autres que celui de *l'Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.

OU

Si le placement est enregistré, activez la case à cocher **REER/FERR**, puis saisissez le taux de rendement du placement.

4. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez l'âge du client auquel les versements débiteront et se termineront, le montant de revenu après impôt souhaité ainsi que le taux auquel le revenu annuel souhaité du client sera indexé.
5. Pour indexer les versements à l'inflation, activez la case à cocher **Dollars courants**, puis saisissez le taux d'inflation dans le champ *Indexer à*. Le cas échéant, indiquez si les versements minimaux du FERR ne seront pas pris en compte ou s'ils seront retardés jusqu'à un âge précis.
6. La section *Résultats de l'analyse* affiche le montant que le client doit investir pour atteindre son revenu de retraite souhaité.

Calculatrice Capital disponible pour la retraite

La calculatrice *Capital disponible pour la retraite* vous permet de calculer le revenu de retraite après impôt si un montant de capital précis est investi pour la retraite.

Pour utiliser la calculatrice *Capital disponible pour la retraite*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Capital disponible pour a retraite**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Renseignements sur le placement		Renseignements sur la retraite	
Capital initial	500 000 \$	Âge de retraite	65 à 90
Investi à l'âge de	35	Indexer à	3,00 %
Taux d'imposition moyen	40,00 %	Résultats du rapport en dollars courants	<input checked="" type="checkbox"/>
Placements non enregistrés		FERR, sans minimum	<input type="checkbox"/>
Intérêts seulement	<input checked="" type="checkbox"/>	Retarder les versements minimaux du FERR jusqu'à l'âge de	72
Intérêt	6,00 %		
Gains en capital	0,00 %		
Dividendes	0,00 %		
Croissance reportée	0,00 %		
REER/FERR			
REER/FERR	<input type="checkbox"/>		
Taux de rendement	6,00 %		

Résultats de l'analyse

Votre placement, dont la valeur est de 500 000 \$, peut vous fournir un revenu de retraite indexé, après impôt, de 24 994 \$.

Figure 15 : Menu Calculatrices – Objectifs – Capital disponible pour la retraite – boîte de dialogue Calculatrice Capital disponible pour la retraite – onglet *Détails*

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez le capital initial que le client a l'intention d'investir vers la retraite, l'âge auquel les épargnes seront investies, ainsi que le taux d'imposition moyen du client à la retraite.
3. Si le placement est non enregistré, sélectionnez **Placements non enregistrés**, puis saisissez les taux de rendement prévus pour le placement. Pour saisir les taux de rendement dans les champs autres que celui de l'*Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.

OU

Si le placement est enregistré, activez la case à cocher **REER/FERR**, puis saisissez le taux de rendement du placement.

4. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez l'âge du client auquel le revenu de retraite débutera et se terminera ainsi que le taux auquel le revenu annuel souhaité du client sera indexé. Le cas échéant, indiquez si les versements minimaux du FERR ne seront pas pris en compte ou s'ils seront retardés jusqu'à un âge précis.
5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le revenu annuel après impôt que le placement en capital en question peut fournir.

Calculatrice Épargnes requises pour les achats importants

La calculatrice *Épargnes requises pour les achats importants* calcule le montant que vos clients doivent épargner mensuellement afin d'atteindre leur objectif d'achat important souhaité.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes requises pour les achats importants*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Épargnes requises pour les achats importants**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 16 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes requises pour les achats importants – boîte de dialogue Épargnes requises pour les achats importants – onglet Détails

2. Dans le champ *Description*, saisissez une description unique pour la calculatrice.
3. Sous *Renseignements sur l'achat important*, saisissez la valeur de l'achat important, l'année de début et l'année de fin des épargnes, ainsi que la date de l'achat.

4. Le cas échéant, effectuez l'une des actions suivantes :

Pour...	veuillez...
indexer la valeur d'un objectif d'achat important à l'inflation	activer la case à cocher Dollar de <année actuelle> .
indexer la valeur d'un objectif d'achat important à un taux précis	saisir un nouveau taux dans le champ <i>Indexer à</i> .
augmenter la cotisation mensuelle	saisir l'augmentation annuelle sous forme de pourcentage dans le champ <i>Indexer les épargnes mensuelles requises à</i> .

5. Si les clients ont déjà des épargnes d'achat important en place ou qu'ils déboursent une somme forfaitaire pour l'achat important, saisissez le montant sous *Hypothèses*, dans le champ *Placement initial*. L'épargne en somme forfaitaire est effectuée au cours de l'année saisie dans le champ *Année de début*, sous *Renseignements sur l'achat important*.
6. Saisissez le taux d'imposition moyen et les taux de rendement prévus pour le placement. Pour saisir des taux de rendement dans un champ autre que le champ *Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le montant mensuel requis pour financer l'objectif d'achat important.

Calculatrice Épargnes disponibles pour les achats importants

La calculatrice *Épargnes disponibles pour les achats importants* calcule le montant que vos clients sont en mesure d'épargner mensuellement pour atteindre un objectif d'achat important en fonction d'un montant d'épargne mensuelle précis.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes disponibles pour les achats importants*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Épargnes disponibles pour les achats importants**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 17 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes disponibles pour les achats importants – boîte de dialogue Calculatrice d'épargnes disponibles pour les achats importants – onglet Détails

2. Dans le champ *Description*, saisissez une description unique pour la calculatrice.
3. Sous *Renseignements sur l'achat important*, saisissez le montant que les clients épargneront chaque mois pour l'achat important, l'année de début et l'année de fin des épargnes, ainsi que l'année de l'achat.

4. Le cas échéant, effectuez l'une des actions suivantes :

Pour...	veuillez...
augmenter le montant épargné annuellement	saisir un taux d'augmentation dans le champ <i>Indexer à</i> .
augmenter le prix de l'achat important au fil du temps	saisir l'augmentation annuel en pourcentage dans le champ <i>Indexer l'achat important à</i> .
inclure dans le rapport le montant épargné en dollars courants	activer la case à cocher Afficher les résultats en dollars courants .

5. Si les clients ont déjà des épargnes d'achat important en place ou qu'ils déboursent une somme forfaitaire pour l'achat important, saisissez le montant sous *Hypothèses*, dans le champ *Placement initial*. L'épargne en somme forfaitaire est effectuée au cours de l'année saisie dans le champ *Année de début*, sous *Renseignements sur l'achat important*.
6. Saisissez le taux d'imposition moyen et les taux de rendement prévus pour le placement. Pour saisir des taux de rendement dans un champ autre que le champ *Intérêt*, vous devez premièrement désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire indique le montant (en dollars courants ou en dollars indexés par rapport à une année précise) qui sera disponible pour financer l'achat important.

Calculatrice Épargnes d'études

La calculatrice *Épargnes d'études* calcule le montant que vos clients doivent épargner mensuellement afin de financer les études d'un enfant.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes d'études*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Épargnes d'études**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 18 : Menu Calculatrices – Objectifs – Épargnes d'études – boîte de dialogue Calculatrice Épargnes d'études – onglet *Détails*

2. Dans le champ *Description*, saisissez une description unique pour la calculatrice en question.
3. Sous *Renseignements sur les études*, saisissez le nom de l'enfant auquel l'objectif d'études est destiné, l'âge de l'enfant, l'âge au début des études, les frais d'études estimés et la durée des études. Pour modifier le taux annuel auquel augmentent les frais d'études, saisissez un taux dans le champ *Frais indexés à*.
4. Si les clients ont déjà des épargnes d'études en place, ou qu'ils investiront une somme forfaitaire pour les études, saisissez le montant sous *Hypothèses*, dans le champ *Placement initial*.
5. Si les épargnes en vue des études futures seront investies dans un REEE, activez la case à cocher **Régime enregistré d'épargne-études**. Si les clients investissent les épargnes dans un REEE et qu'ils souhaitent maximiser la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) sur les épargnes calculées en fonction de leur revenu, activez la case à cocher **Maximiser la SCEE**, puis

saisissez le revenu familial net de l'année précédente dans le champ *Revenu familial net estimé*.

6. Dans le champ *Année de début*, saisissez l'année au cours de laquelle les épargnes périodiques et les épargnes en somme forfaitaire seront effectuées.
7. Saisissez le taux d'imposition du cotisant et les autres taux de rendement. Pour saisir des taux de rendement autres que celui de l'*Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**. Pour indexer les épargnes, saisissez un taux dans le champ **Indexer l'épargne mensuelle requise à**.
8. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le montant mensuel requis pour financer l'objectif d'études.

Calculatrice Assurance-vie

La calculatrice *Assurance-vie* calcule le besoin en assurance-vie du client en fonction des dépenses, des besoins en revenu et des éléments d'actif existants saisis.

Pour utiliser la calculatrice *Assurance-vie*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Assurance-vie**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Général*.

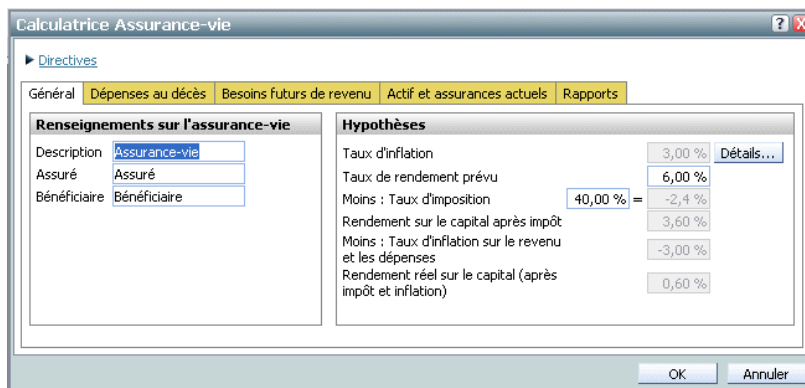


Figure 19 : Menu Calculatrices – Objectifs – Assurance-vie – Boîte de dialogue Calculatrice Assurance-vie – onglet Général

2. Dans le champ *Description*, saisissez un nom unique pour la calculatrice.
3. Sous *Renseignements sur l'assurance-vie*, saisissez le nom du client assuré et du bénéficiaire.
4. Sous *Hypothèses*, pour changer le taux d'inflation, lequel sera utilisé dans le calcul du montant affiché dans le champ *Déficit ou*

(surplus) (assurance requise), cliquez sur le bouton **Détails**. La boîte de dialogue *Analyse de sensibilité* s'ouvre.

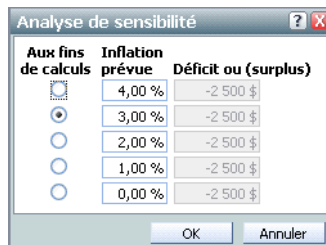


Figure 20 : Boîte de dialogue *Analyse de sensibilité*

5. Sous *Aux fins de calculs*, sélectionnez l'option correspondant à l'hypothèse de l'inflation qui sera utilisée dans le calcul du montant affiché dans le champ *Déficit ou (surplus)* (assurance requise), puis cliquez sur **OK** pour fermer la boîte de dialogue.
6. Saisissez le taux de rendement prévu et, dans le champ *Moins : Taux d'imposition*, saisissez le taux d'imposition prévu du bénéficiaire.
7. Passez à l'onglet **Dépenses au décès**, puis saisissez toutes les dépenses en somme forfaitaire du coclient survivant suite au décès du client.
8. Passez à l'onglet **Besoins futurs de revenu**. À partir de cet onglet, vous déterminez le revenu annuel requis de la part du survivant. La calculatrice présume que l'assuré décède à la fin de l'année actuelle.
Trois colonnes sont disponibles sous *Besoins futurs de revenu*, vous permettant de définir les besoins en matière de dépenses annuelles du survivant au cours de la vie de celui-ci. Par exemple, le survivant peut engager des frais de subsistance annuels d'une valeur de 70 000 \$ jusqu'à ce que les enfants soient autonomes, et des frais de subsistance annuels de seulement 5 000 \$ au cours de la retraite.
9. Si l'assuré et le survivant ont des enfants à charge, sous *Jusqu'à ce que les enfants soient autonomes*, saisissez le nombre d'année entre l'année actuelle et la dernière année au cours de laquelle un revenu sera requis afin de soutenir des enfants à charge.
10. Si l'assuré et le survivant ont des enfants autonomes, sous *Après que les enfants soient autonomes*, saisissez le nombre d'année entre l'année au cours de laquelle le dernier enfant devient autonome et l'année de retraite du survivant.

11. Sous *Au cours de la retraite*, saisissez le nombre d'années se situant entre l'année de retraite du survivant et l'année de décès du survivant.
12. Pour chacune des périodes applicables, saisissez le revenu prévu, les frais de subsistance et les prestations du RPC/RRQ . Si vous avez saisi une période de 0 dans le champ *Nombre d'années*, tous les montants saisis pour cette période seront exclus du calcul.
NaviPlan calcule les impôts à payer sur le revenu total et l'affiche dans le champ *Plus : Impôts à payer*. NaviPlan calcule également le total des besoins de revenu annuel familial en soustrayant les revenus des dépenses et des impôts à payer. Le surplus ou le déficit en revenu est affiché dans le champ *Besoins de revenu annuel – Déficit (surplus)*. Les valeurs en surplus sont indiquées à l'aide d'un signe moins (-).
13. Sous *Besoins en capital*, sélectionnez la méthode utilisée pour calculer le capital requis par la famille lors du décès de l'assuré. Le tableau suivant illustre les deux options.

Sélectionnez...	si vous souhaitez...
Conservation du capital	conserver une grande partie de la succession du client. Remarque : Seule la croissance des produits d'assurance-vie et de l'avoir net réalisable est utilisée pour couvrir les dépenses. Un montant de couverture d'assurance plus élevé est requis pour cette méthode.
Épuisement du capital	utiliser les produits d'assurance-vie et l'avoir net réalisable pour couvrir les dépenses requises. Remarque : La croissance et le capital des produits d'assurance-vie et de l'avoir net réalisable sont utilisés pour couvrir les dépenses. Une couverture d'assurance faible est requise. Cependant, l'avoir net du client est sensiblement réduit.

14. Passez à l'onglet **Actif et assurances actuels**.
15. Dans le champ *Actifs réalisables*, saisissez le total des actifs réalisables de la famille, lesquels comprennent les éléments suivants :
 - tous les éléments d'actif enregistrés et non enregistrés (quel que soit la pénalité fiscale) pouvant être liquidés; et
 - tous les produits utilisés pour financer les dépenses des membres de la famille survivants.

16. Saisissez le montant de la couverture d'assurance-vie existante de l'assuré.
17. Si l'assuré prévoit recevoir une prestation de décès du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, saisissez le montant dans le champ.
18. Passez à l'onglet **Rapports**. Un sommaire des besoins en assurance-vie du client s'affiche.

Calculatrice Maladie grave

La calculatrice *Maladie grave* analyse les besoins en matière de sécurité financière en cas de maladie grave au fil du temps.

Pour utiliser la calculatrice *Maladie grave*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Maladie grave**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

The screenshot shows a dialog box titled "Calculatrice Maladie grave" with two tabs: "Détails" (selected) and "Rapports". Under "Directives", the calculator name is "Maladie grave".

Sécurité financière en cas de maladie grave

En cas de maladie grave :

- Quel montant de dette voudriez-vous rembourser ?
- Quel montant voudriez-vous avoir à votre disposition pour d'autres options de soins médicaux ?
- Quel supplément de revenu mensuel voudriez-vous recevoir ?
- Pendant combien de mois voudriez-vous recevoir le supplément de revenu ?

Portion de la couverture brute fournie par l'assurance existante

Saisissez le montant et la durée de la couverture d'assurance pour maladie grave existante :

- Prestation mensuelle fournie par la couverture d'assurance-invalidité existante
- Nombre de mois couverts par les prestations de l'assurance-invalidité existante
- Total des frais non médicaux couverts par l'assurance existante pour maladie grave
- Total des frais médicaux couverts par l'assurance existante pour maladie grave

Résultats de l'analyse

En cas de maladie grave, vous aurez besoin d'un montant de **0 \$** en capital supplémentaire.

Buttons: OK, Annuler

Figure 21 : Menu Calculatrices – Maladie grave – boîte de dialogue Maladie grave – onglet *Détails*

2. Répondez aux questions affichées sous *Sécurité financière en cas de maladie grave*.
3. Sous *Portion de la couverture brute fournie par l'assurance existante*, saisissez le montant et la durée de la couverture d'assurance existante pour maladie grave.

4. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le montant de capital supplémentaire requis par le client advenant une maladie grave. Le rapport affiché sous l'onglet *Rapports* porte sur trois catégories de besoins : la somme forfaitaire versée pour les frais non médicaux, la somme forfaitaire versée pour les frais médicaux et le revenu supplémentaire. Ce rapport compare chaque besoin en examinant les sommes versées antérieurement et identifie les manques à gagner pour déterminer le montant d'assurance supplémentaire requis pour les couvrir.

Calculatrices « Non enregistré »

Trois types de calculatrices d'éléments d'actif non enregistrés sont disponibles :

- « Calculatrice Croissance du capital » à la page 41
- « Calculatrice Placements périodiques » à la page 42
- « Calculatrice Durée du revenu » à la page 43
- « Calculatrice Revenu indexé » à la page 45

Calculatrice Croissance du capital

La calculatrice *Croissance du capital* démontre l'effet de l'inflation sur la croissance d'un élément d'actif non enregistré.

Pour utiliser la calculatrice *Croissance du capital*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Croissance du capital**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Calculatrice Croissance du capital

Détails Rappports

Directives

Nom de la calculatrice
Croissance du capital

Renseignements sur le placement		Période de la croissance du capital	
Valeur marchande initiale	100 000 \$	Année de début	2009
Intérêts seulement	<input checked="" type="checkbox"/>	Âge au début	40
Prix de base rajusté initial	100 000 \$	Nombre d'années	20
Taux d'imposition moyen	40,00 %		
Taux de rendement		Hypothèses	
Intérêt	6,00 %	Inflation	3,00 %
Gains en capital	0,00 %		
Dividendes	0,00 %		
Croissance reportée	0,00 %		

Résultats de l'analyse

Dans 20 ans, le montant investi de 100 000 \$ aura une valeur de 202 859 \$, ou de 112 318 \$ après impôt et inflation.

OK Annuler

Figure 22 : Menu Calculatrices – Non enregistré – Croissance du capital – boîte de dialogue Calculatrice Croissance du capital – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez les détails sur l'élément d'actif non enregistré.
3. Sous *Taux de rendement*, saisissez les taux de rendement applicables.

4. Sous *Période de la croissance du capital*, saisissez l'année au cours de laquelle le placement débutera ainsi que l'âge du client au moment où cet événement se produira. Saisissez ensuite la durée.
5. Sous *Hypothèses*, saisissez le taux d'inflation prévu.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche la valeur du placement en capital à la fin de la période précisée, après les impôts et l'inflation.

Calculatrice Placements périodiques

La calculatrice *Placements périodiques* affiche les effets des épargnes périodiques sur la croissance d'un élément d'actif non enregistré.

Pour utiliser la calculatrice *Placements périodiques*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Placements périodiques**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 23 : Menu Calculatrices – Non enregistré – Placements périodiques – boîte de dialogue Placements périodiques – onglet Détails

2. Sous *Renseignements généraux*, saisissez les détails généraux sur l'éléments d'actif non enregistré.
3. Sous *Nouveaux placements*, saisissez le montant de l'épargne périodique, puis sélectionnez la périodicité.

Si vous sélectionnez *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année pendant laquelle vous souhaitez que le placement se produise.

4. Pour augmenter le montant des placements mensuels annuellement, saisissez le taux d'augmentation dans le champ *Indexer à*.
5. Sous *Taux de rendement*, saisissez les taux de rendement applicables. Pour saisir les taux de rendement dans les champs autres que celui de *Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire indique le montant après impôt que le placement pourrait rapporter selon le scénario en question.

Calculatrice Durée du revenu

La calculatrice *Durée du revenu* calcule la durée des versements provenant d'un placement non enregistré.

Pour utiliser la calculatrice *Durée du revenu*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Durée du revenu**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 24 : Menu Calculatrices – Non enregistré – Durée du revenu – boîte de dialogue Durée du revenu – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez la valeur marchande initiale du placement, indiquez si le placement rapporte un revenu provenant uniquement des intérêts, puis saisissez le taux de rendement.
3. Sous *Taux de rendement*, saisissez les taux de rendement prévus de l'intérêt, des gains en capital et de la croissance reportée, le cas échéant.
4. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle le placement débutera ainsi que l'âge du client au moment où cet événement se produira.
5. Sous *Options de versement*, saisissez le montant du versement annuel, le taux d'indexation prévu, la périodicité et, si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année pendant laquelle les versements seront effectués.
6. Pour inclure des colonnes dans la calculatrice indiquant le calcul du revenu annuel rajusté après impôt et celui du prix de base, activez la case à cocher **Tableau étendu**.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche la durée du revenu pour le scénario en question.

Calculatrice Revenu indexé

La calculatrice *Revenu indexé* calcule le montant de revenu qu'un placement non enregistré peut fournir au cours d'une période précise.

Pour utiliser la calculatrice *Revenu indexé*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Revenu indexé**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 25 : Menu Calculatrices – Non enregistré – Revenu indexé – boîte de dialogue Calculatrice Revenu indexé – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez la valeur marchande initiale du placement, indiquez si le placement rapporte un revenu provenant uniquement des intérêts, puis saisissez le taux de rendement.
3. Sous *Taux de rendement*, saisissez les taux de rendement prévus provenant de l'intérêt, des gains en capital et de la croissance reportée, le cas échéant.
4. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle le placement débutera ainsi que l'âge du client au moment où cet événement se produira.
5. Sous *Options de versement*, saisissez le montant du versement annuel, le taux d'indexation prévu, la périodicité et, si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la

période de l'année pendant laquelle les versements seront effectués.

6. Pour inclure des colonnes dans la calculatrice indiquant le calcul du revenu annuel rajusté après impôt et celui du prix de base, activez la case à cocher **Tableau étendu**.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche la durée du revenu pour le scénario en question.

Calculatrices « Enregistré »

Six types de calculatrices d'éléments d'actif enregistrés sont disponibles :

- « Calculatrice Durée du revenu du FERR » à la page 48
- « Calculatrice Revenu indexé du FERR » à la page 50
- « Calculatrice Versement minimal du FERR » à la page 52
- « Calculatrice Versement minimal du FRRRI » à la page 53
- « Calculatrice Versement maximal du FRRRI » à la page 54
- « Calculatrice Versement minimal du FRV » à la page 56
- « Calculatrice Versement maximal du FRV » à la page 57
- « Calculatrice Versement de la rente viagère » à la page 59
- « Calculatrice Versement de la rente à terme fixe » à la page 60
- « Calculatrice Épargnes REER » à la page 61

Calculatrice Durée du revenu du FERR

La calculatrice *Durée du revenu du FERR* affiche la période pendant laquelle un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) peut fournir un montant de revenu précis.

Pour utiliser la calculatrice *Durée du revenu du FERR*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Durée du revenu du FERR**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Renseignements sur le FERR	
Capital initial	500 000 \$
Taux de rendement	6,00 %
Taux d'imposition moyen	40,00 %
FERR existant	<input type="checkbox"/>
FERR admissible	<input type="checkbox"/>

Période des versements	
Année de début	2009
Âge au début	65
Maximum d'années	25

Options de versement	
Revenu annuel après impôt	50 000 \$
Périodicité	Mensuelle
Période de l'année	S.O.
Indexer à	3,00 %
Ignorer les versements minimaux du FERR	<input type="checkbox"/>
Retarder les versements minimaux du FERR jusqu'à l'âge de	72

Résultats de l'analyse
Votre FERR, dont la valeur est de 500 000 \$, peut vous fournir un revenu indexé, après impôt, de 50 000 \$ pendant 6 ans.

Figure 26 : Menu Calculatrices – Enregistré – Durée du revenu du FERR – boîte de dialogue Calculatrice Durée du revenu du FERR – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FERR*, saisissez le montant du FERR ainsi que les taux de rendement et d'imposition applicables.
Pour indiquer que le FERR existait au début de l'année, activez la case à cocher **FERR existant**.
Si le FERR a été établi avant 1993 et qu'aucun fonds ou propriété n'a été transféré à celui-ci depuis 1992, à l'exception des fonds transférés à partir d'un autre FERR admissible, activez la case à cocher **FERR admissible**.

3. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle le FERR commencera à fournir un revenu ainsi que l'âge du client ou du coclient au moment où cet événement se produira. Saisissez ensuite le nombre d'années au cours desquelles le FERR fournira un revenu.
4. Sous *Options de versement*, saisissez le montant de revenu, lequel sera retiré annuellement, la périodicité des versements et le taux auquel le revenu augmentera chaque année.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année ou le mois au cours duquel le revenu sera retiré.
5. Si vous ne souhaitez pas tenir compte de la législation sur les versement minimaux du FERR, activez la case à cocher **Ignorer les versements minimaux du FERR**.
Pour prendre en compte la législation sur les versements minimaux du FERR, saisissez l'âge auquel les versements minimaux du FERR s'appliqueront.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le nombre d'années au cours desquelles un FERR peut fournir un montant de revenu précis pour le scénario en question.

Calculatrice Revenu indexé du FERR

La calculatrice *Revenu indexé du FERR* affiche le montant de revenu qu'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) peut fournir au cours d'une période précise.

Pour utiliser la calculatrice *Revenu indexé du FERR*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Revenu indexé du FERR**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Calculatrice Revenu indexé du FERR

Détails Rappports

Directives

Nom de la calculatrice
Revenu indexé du FEF

Renseignements sur le FERR

Capital initial 500 000 \$
Taux de rendement 6,00 %
Taux d'imposition moyen 40,00 %
FERR existant
FERR admissible

Période de versement

Année de début 2009
Âge au début 65
Nombre d'années 25

Options de versement

Périodicité Mensuelle
Période de l'année S.O.
Indexer à 3,00 %
FERR, sans minimum
Retarder les versements minimaux du FERR jusqu'à l'âge de 72

Résultats de l'analyse

Votre FERR, dont la valeur est de 500 000 \$, peut vous fournir un revenu indexé, après impôt, équivalent à 17 029 \$ par année.

OK Annuler

Figure 27 : Menu Calculatrices – Enregistré – Revenu indexé du FERR – boîte de dialogue Calculatrice Revenu indexé du FERR – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FERR*, saisissez le montant du FERR ainsi que les taux de rendement et d'imposition applicables.

Pour indiquer que le FERR existait au début de l'année, activez la case à cocher **FERR existant**.

Si le FERR a été établi avant 1993 et qu'aucun fonds ou propriété n'a été transféré à celui-ci depuis 1992, à l'exception des fonds transférés à partir d'un autre FERR admissible, activez la case à cocher **FERR admissible**.

3. Sous *Période de versement*, saisissez l'année au cours de laquelle le FERR commencera à fournir un revenu ainsi que l'âge du client ou du coclient au moment où cet événement se produira. Saisissez ensuite le nombre d'années au cours desquelles le FERR fournira un revenu.
4. Sous *Options de versement*, saisissez la périodicité des versements et le taux auquel le revenu augmentera chaque année.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année ou le mois au cours duquel le revenu sera retiré.
5. Si vous ne souhaitez pas tenir compte de la législation sur les versements minimaux du FERR, activez la case à cocher **FERR, sans minimum**. Pour prendre en compte la législation sur les versements minimaux du FERR, saisissez l'âge auquel les versements minimaux du FERR s'appliqueront.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le montant de revenu que le FERR peut fournir pour le scénario en question.

Calculatrice Versement minimal du FERR

La calculatrice *Versement minimal du FERR* affiche le retrait annuel minimal requis pour un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) précis.

Pour utiliser la calculatrice *Versement minimal du FERR*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement minimal du FERR**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

The screenshot shows a dialog box titled "Calculatrice Versement minimal du FERR" with a "Détails" tab selected. The "Directives" section shows the name "Versement minimal du". The "Renseignements sur le FERR" section contains: "Capital initial" (500 000 \$), "Taux de rendement" (6,00 %), "Taux d'imposition moyen" (40,00 %), "FERR existant" (checkbox), and "FERR admissible" (checkbox). The "Période des versements" section contains: "Année de début" (2009), "Âge au début" (65), and "Nombre d'années" (25). The "Options de versement" section contains: "Périodicité" (Mensuelle) and "Période de l'année" (S.O.). At the bottom are "OK" and "Annuler" buttons.

Figure 28 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement minimal du FERR – boîte de dialogue Calculatrice Versement minimal du FERR – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FERR*, saisissez le montant du FERR ainsi que les taux de rendement et d'imposition applicables.
Pour indiquer que le FERR existait au début de l'année, activez la case à cocher **FERR existant**.
Si le FERR a été établi avant 1993 et qu'aucun fonds ou propriété n'a été transféré à celui-ci depuis 1992, à l'exception des fonds transférés à partir d'un autre FERR admissible, activez la case à cocher **FERR admissible**.
3. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle le FERR commencera à fournir un revenu ainsi que l'âge du client ou du coclient au moment où cet événement se produira. Saisissez ensuite le nombre d'années au cours desquelles le FERR fournira un revenu.

4. Sous *Options de versement*, saisissez la périodicité des versements. Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année ou le mois au cours duquel le revenu sera retiré.
5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le retrait annuel minimal requis pour le scénario en question.

Calculatrice Versement minimal du FRI

La calculatrice *Versement minimal du FRI* calcule le retrait annuel minimal requis pour un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRI) précis en fonction des renseignements saisis et de la législation provinciale actuelle.

Pour utiliser la calculatrice *Versement minimal du FRI*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement minimal du FRI**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 29 : Menu *Calculatrices – Enregistré – Versement minimal du FRI* – boîte de dialogue *Calculatrice Versement minimal du FRI* – onglet *Détails*

2. Sous *Renseignements sur le FRI*, saisissez la valeur du FRI, le taux de rendement et le taux d'imposition moyen.
3. Pour indiquer que le FRI existait au début de l'année, activez la case à cocher **FRI existant**.

4. Sous *Renseignements sur la rente viagère*, indiquez si le FRRRI sera converti en une rente, saisissez le taux d'intérêt annuel pour la rente, puis indiquez le sexe du rentier.
5. Sous *Options de versement*, sélectionnez la périodicité des paiements.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année au cours de laquelle vous souhaitez retirer le revenu.
6. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements débiteront ainsi que l'âge du client ou du coclient au début et à la fin des versements.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le retrait annuel minimal requis pour le scénario en question.

Calculatrice Versement maximal du FRRRI

La calculatrice *Versement maximal du FRRRI* calcule le retrait annuel maximal requis pour un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRRI) précis.

Pour utiliser la calculatrice *Versement maximal du FRRRI*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement maximal du FRRRI**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 30 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement maximal du FRRRI – boîte de dialogue Calculatrice Versement maximal du FRRRI – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FRRI*, saisissez la valeur du FRRI, le taux de rendement et le taux d'imposition moyen.
3. Sous *Renseignements sur la rente viagère*, indiquez si le FRRI sera converti en une rente, saisissez le taux d'intérêt annuel pour la rente, puis indiquez le sexe du rentier.
4. Sous *Options de versement*, sélectionnez la périodicité des paiements.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année pendant laquelle vous souhaitez retirer le revenu.
5. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements débutent, l'âge du client ou du coclient au début et à la fin des versements, et, le cas échéant, indiquez si vous souhaitez inclure les dispositions de revenu temporaire. La case à cocher *Inclure les dispositions de revenu temporaire* n'est pas accessible pour certaines provinces.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le retrait annuel maximal requis pour le scénario en question.

Les FRV ne sont pas disponibles à l'Île-du-Prince-Édouard, conformément à sa législation provinciale.

Calculatrice Versement minimal du FRV

La calculatrice *Versement minimal du FRV* calcule le retrait annuel minimal pour un fonds de revenu viager (FRV) précisé.

Pour utiliser la calculatrice *Versement minimal du FRV*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement minimal du FRV**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Renseignements sur le FRV		Période des versements	
Capital initial	1 200 000 \$	Année de début	2009
Taux de rendement	6,00 %	Âge au début	65
Taux d'imposition moyen	40,00 %	Âge à la conversion en rente	80
Province régissante	Ontario	Options de versement	
FRV existant	<input type="checkbox"/>	Périodicité	Annuelle
Ancien FRV	<input type="checkbox"/>	Période de l'année	Début de l'année

Renseignements sur la rente viagère	
Convertir en rente	<input type="checkbox"/>
Taux d'intérêt	5,000 %
Montant par 1000 \$	49,11 \$
Sexe	Masculin

Résultats de l'analyse
En 2058, votre versement annuel après impôt totalisera 1 849 \$.

Figure 31 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement minimal du FRV – boîte de dialogue Calculatrice Versement minimal du FRV – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FRV*, saisissez la valeur initiale du FRV, le taux de rendement et le taux d'imposition moyen pour le client ou le coclient.
3. À partir de la liste *Province régissante*, sélectionnez la province régissante du FRV. Celle-ci peut différer de la province dans laquelle le client ou le coclient réside.
4. Pour indiquer que le FRV existait au début de l'année, activez la case à cocher **FRV existant**.
5. Si le FRV sera converti en une rente, sous *Renseignements sur la rente viagère*, activez la case à cocher **Convertir en rente**, saisissez le taux d'intérêt, puis sélectionnez le sexe du client ou du coclient.

6. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements du FRV débutent et l'âge au moment où cet événement se produit. Si la case à cocher *Convertir en rente* est activée, saisissez l'âge à la conversion en rente.
7. Sous *Options de versement*, sélectionnez la périodicité des paiements.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année au cours de laquelle vous souhaitez retirer le revenu.
8. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le retrait annuel minimal requis pour le scénario en question.

Calculatrice Versement maximal du FRV

La calculatrice *Versement maximal du FRV* calcule le retrait annuel maximal pour un fonds de revenu viager (FRV) précisé.

Pour utiliser la calculatrice *Versement maximal du FRV*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement maximal du FRV**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

The screenshot shows the 'Calculatrice Versement maximal du FRV' dialog box with the 'Détails' tab selected. The window title is 'Calculatrice Versement maximal du FRV'. The interface includes a 'Directives' section with a 'Rapports' button. Below this, the 'Nom de la calculatrice' is set to 'Versement maximal du FRV'. The main area is divided into three sections: 'Renseignements sur le FRV', 'Période des versements', and 'Options de versement'. The 'Renseignements sur le FRV' section contains fields for Capital initial (1 200 000 \$), Taux de rendement (6,00 %), Taux d'imposition moyen (40,00 %), Taux CANSIM (6,000 %), Taux de référence (6,500 %), Taux d'inflation (3,00 %), Province régissante (Ontario), and Ancien FRV (unchecked). The 'Période des versements' section includes Année de début (2009), Âge au début (65), Âge à la conversion en rente (80), and a checkbox for 'Inclure les dispositions de revenu temporaire' (unchecked). The 'Options de versement' section shows Périodicité (Annuelle) and Période de l'année (Début de l'année). At the bottom, the 'Résultats de l'analyse' section displays: 'En 2058, votre versement annuel après impôt totalisera 53 135 \$.' The window has 'OK' and 'Annuler' buttons at the bottom right.

Figure 32 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement maximal du FRV – boîte de dialogue Calculatrice Versement maximal du FRV – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le FRV*, saisissez la valeur initiale du FRV, le taux de rendement et le taux d'imposition moyen pour le client ou le coclient.
3. À partir de la liste *Province régissante*, sélectionnez la province régissante du FRV. Celle-ci peut différer de la province dans laquelle le client ou le coclient réside.
4. En fonction de la province sélectionnée à partir de la liste *Province régissante*, saisissez le taux CANSIM ou le taux de référence, ainsi que le taux d'inflation. Les types de taux que vous pouvez saisir sont en fonction de la province sélectionnée à partir de la liste *Province régissante*.
5. Si le FRV sera converti en une rente, sous *Renseignements sur la rente viagère*, activez la case à cocher **Convertir en rente**, saisissez le taux d'intérêt, et sélectionnez le sexe du client ou du coclient.
6. Sous *Période des versements*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements du FRV débutent et l'âge au moment où cet événement se produit. Si la case à cocher *Convertir en rente* est activée, saisissez l'âge à la conversion en rente.

Afin d'inclure les dispositions de revenu temporaire pour un client qui n'a pas encore atteint ses 65 ans, activez la case à cocher **Inclure les dispositions de revenu temporaire**. NaviPlan présume qu'il s'agit de la seule source de revenu temporaire. Cette case à cocher n'est pas accessible pour certaines provinces.
7. Sous *Options de versement*, sélectionnez la périodicité des paiements.
Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année au cours de laquelle vous souhaitez retirer le revenu.
8. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le retrait annuel maximal requis pour le scénario en question.

Calculatrice Versement de la rente viagère

La calculatrice *Versement de la rente viagère* affiche le versement maximal viager que la rente précisée peut fournir.

Pour utiliser la calculatrice *Versement de la rente viagère*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement de la rente viagère**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 33 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement de la rente viagère – boîte de dialogue Calculatrice Versement de la rente viagère – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur la rente*, saisissez la valeur initiale de la rente viagère, le taux d'intérêt, le taux d'imposition moyen pour le client ou le coclient, puis sélectionnez le sexe du client ou du coclient.
3. Sous *Période de versement*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements de la rente débutent ainsi que l'âge du client au moment où cet événement se produira.
4. Sous *Options de versement*, sélectionnez la périodicité des paiements.

Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année au cours de laquelle vous souhaitez retirer le revenu.

5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le versement maximal viager que le placement peut fournir selon le scénario en question.

Calculatrice Versement de la rente à terme fixe

La calculatrice *Versement de la rente à terme fixe* affiche les versements annuels après impôt qu'une rente à terme fixe peut fournir.

Pour utiliser la calculatrice *Versement de la rente à terme fixe*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Versement de la rente à terme fixe**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Renseignements sur la rente	
Capital initial	1 200 000 \$
Intérêt	5,000 %
Taux d'imposition moyen	40,00 %
Montant par 1000 \$	5,64 \$

Période des versements	
Année de début	2009
Âge au début	65
Âge à la fin	90

Options de versement	
Périodicité	Mensuelle
Période de l'année	S.O.

Résultats de l'analyse

Votre rente, dont la valeur est de 1 200 000 \$ peut fournir, au cours d'une période de 25 ans, un revenu de **48 766 \$** par année.

Figure 34 : Menu Calculatrices – Enregistré – Versement de la rente à terme fixe – boîte de dialogue Calculatrice Versement de la rente à terme fixe – onglet *Détails*

2. Sous *Renseignements sur la rente*, saisissez la valeur initiale de la rente à terme fixe, le taux d'intérêt et le taux d'imposition moyen pour le client ou le coclient.
3. Sous *Période de versement*, saisissez l'année au cours de laquelle les versements de la rente débutent et l'âge du client au moment où cet événement se produira.
4. Sous *Options des versements*, sélectionnez la périodicité des paiements.

Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez également la période de l'année au cours de laquelle vous souhaitez retirer le revenu.

5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche le versement maximal viager après impôt que le placement peut fournir selon le scénario en question.

Calculatrice Épargnes REER

La calculatrice *Épargnes REER* affiche l'effet des cotisations périodiques sur la croissance d'un REER.

Pour utiliser la calculatrice *Épargnes REER*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Épargnes REER**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 35 : Menu Calculatrices – Enregistré – Épargnes REER – boîte de dialogue Calculatrice Épargnes REER – onglet Détails

2. Sous *Renseignements généraux*, saisissez la valeur marchande du placement du REER initial, la taux d'imposition marginal du revenu du REER, l'année au cours de laquelle les placements débutent, ainsi que l'âge du client au moment où cet événement se produira, et le nombre d'années au cours desquelles les placements seront effectués.
3. Sous *Nouveaux placements*, saisissez le montant de l'épargne périodique, puis sélectionnez la périodicité.

Si vous avez sélectionné *Annuelle* à partir de la liste *Périodicité*, sélectionnez la période de l'année ou le mois au cours duquel le placement est effectué.

4. Pour augmenter le montant des placements mensuels au cours de chaque année, saisissez le taux d'augmentation dans le champ *Indexer à*.
5. Saisissez le taux de rendement qui s'applique au placement.
6. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche la valeur du placement pour le nombre d'années précisé dans le scénario en question.

Calculatrices « Autre »

Quatre autres types de calculatrices sont disponibles :

- « Calculatrice REER contre hypothèque » à la page 63
- « Calculatrice Placement par prêt contre épargne » à la page 65
- « Calculatrice Comparaison des options du prêt » à la page 66
- « Calculatrice Comparaison des options du prêt hypothécaire » à la page 68

Calculatrice REER contre hypothèque

La calculatrice *REER contre hypothèque* vous permet de comparer les effets de la combinaison d'épargnes REER et de stratégies de remboursement du prêt hypothécaire sur l'avoir net et les versements annuels.

Pour utiliser la calculatrice *REER contre hypothèque*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice REER contre hypothèque**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Calculatrice REER contre hypothèque

Détails | Rapports

Directives

Nom de la calculatrice
REER contre hypothèque

Renseignements sur le placement		Renseignements sur la retraite	
Taux d'imposition sur les épargnes	40,00 %	Années avant la retraite	30
Intérêts seulement	<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'années	25
Intérêt	6,00 %	Versements indexés à	3,00 %
Gains en capital	0,00 %	Taux d'imposition des versements	40,00 %
Dividendes	0,00 %	En dollars courants	<input type="checkbox"/>
Croissance reportée	0,00 %		
Taux de rendement du REER	10,00 %		

Renseignements sur le prêt hypothécaire		Renseignements sur les versements	
Date du prêt hypothécaire	1 jan 2009	Type	Périodique
Fin de l'amortissement	31 déc 2033	Périodicité	Mensuelle
Capital initial	120 000 \$	Montant	150 \$
Taux d'intérêt annuel	8,50 %		
Périodicité de la composition	Semestrielle		
Valeur actuel de la maison	180 000 \$		
Valeur de la maison indexée à	2,00 %		

Stratégies de versement				
REER avec épargne	<input checked="" type="checkbox"/>			
Prêt hypothécaire avec épargne	<input checked="" type="checkbox"/>			
REER avec prêt hypothécaire	<input checked="" type="checkbox"/>			
Prêt hypothécaire avec REER	<input checked="" type="checkbox"/>			

Résultats de l'analyse				
	REER avec épargne	Prêt hypothécaire avec épargne	REER avec prêt hypothécaire	Prêt hypothécaire avec REER
Avoir net	611 696 \$	546 626 \$	640 761 \$	614 582 \$
Versement annuel	19 711 \$	9 606 \$	20 977 \$	20 625 \$

OK Annuler

Figure 36 : Menu Calculatrices – Autre – REER contre hypothèque – boîte de dialogue Calculatrice REER contre hypothèque – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez le taux d'imposition qui sera appliqué au revenu d'épargne ainsi que les taux de rendement prévus rapportés par le placement. Si le placement ne rapporte pas d'intérêt, activez la case à cocher **Intérêts seulement**.
3. Sous *Renseignements sur le prêt hypothécaire*, saisissez les détails qui s'appliquent au prêt hypothécaire.
4. Sous *Renseignements sur la retraite*, saisissez les détails sur la retraite et les versements au cours de celle-ci.
5. Sous *Renseignements sur les versements*, saisissez les détails sur le paiement que le client considère effectuer sur un placement ou en tant que paiement supplémentaire sur le prêt hypothécaire.
6. Sous *Stratégies de versement*, activez la case à cocher située à côté de chacune des stratégies que vous souhaitez inclure dans le rapport *REER contre hypothèque* :
 - **REER avec épargne** – Le montant de l'épargne est versé dans des REER et la déduction d'impôt correspondante est investie dans un plan d'épargne.
 - **Prêt hypothécaire avec épargne** – Le montant de l'épargne est versé contre le capital de l'hypothèque. Une fois le prêt hypothécaire remboursé, les versements hypothécaires originaux sont alors déposés dans un plan d'épargne.
 - **REER avec prêt hypothécaire** – Le montant de l'épargne est versé dans des REER et la déduction d'impôt correspondante est versée contre le capital de l'hypothèque. Une fois le prêt hypothécaire remboursé, un montant égal à celui des versements hypothécaires originaux plus les remboursements d'impôt est investi dans un régime d'épargne non enregistré.
 - **Prêt hypothécaire avec REER** – Le montant de l'épargne est versé contre le capital de l'hypothèque jusqu'à ce que le prêt hypothécaire soit remboursé au complet. Par la suite, le montant de l'épargne est versé dans des REER. La déduction d'impôt résultant des cotisations aux REER est investie dans un régime d'épargne non enregistré chaque année.
7. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire affiche un tableau comparant l'avoir net et le versement annuel pour une variété de stratégies. Le rapport *REER contre hypothèque* affiche des graphiques et des tableaux qui illustrent l'effet de chacune des stratégies optionnelles sur l'avoir net, les versements, les accumulations et les rachats.

Calculatrice Placement par prêt contre épargne

La calculatrice *Placement par prêt contre épargne* compare les stratégies de placement par prêt à la stratégie de placement des épargnes.

Pour utiliser la calculatrice *Placement par prêt contre épargne*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice Placement par prêt contre épargne**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

Figure 37 : Menu Calculatrices – Autre – Placement par prêt contre épargne – boîte de dialogue Calculatrice Placement par prêt contre épargne – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le passif*, saisissez les détails sur le prêt.
3. Sous *Renseignements sur le placement*, saisissez le taux d'imposition marginal pour le placement.
4. Sous *Taux de rendement*, saisissez les taux de rendement qui s'appliquent au placement. Pour saisir les taux de rendement dans les champs autres que celui de l'*Intérêt*, vous devez d'abord désactiver la case à cocher **Intérêts seulement**.

5. Sous *Résultats de l'analyse*, un bref sommaire offre une comparaison entre un placement effectué à partir d'un prêt et un placement effectué à partir de fonds non empruntés. Le rapport *Placement par prêt contre épargne* affiche un graphique et des tableaux illustrant l'effet d'un placement par prêt et l'effet des stratégies d'épargne sur le flux monétaire et la valeur marchande du placement.

Calculatrice Comparaison des options du prêt

La calculatrice *Comparaison des options du prêt* vous permet de comparer de multiples stratégies de paiement de prêt ayant des taux d'intérêt, des périodes d'amortissement ou des montants de paiement qui diffèrent.

Pour utiliser la calculatrice *Comparaison des options du prêt*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice de comparaison des options du prêt**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

	Original	Option 1	Option 2
Champ à calculer	Montant du paiement		
Périodicité des paiements	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Périodicité de la composition	Semestrielle	Semestrielle	Semestrielle
Taux d'intérêt	10,00 %	10,00 %	10,00 %
Amortissement (années/périodes)	10,00 / 120	15,00 / 180	25,00 / 300
Montant du paiement	1 310 \$	1 062 \$	894 \$
Remboursement total au cours de l'année	15 724 \$	12 747 \$	10 734 \$
Solde des intérêts	57 240 \$	91 209 \$	168 346 \$

Figure 38 : Menu Calculatrices – Autre – Comparaison des options du prêt – Boîte de dialogue Calculatrice de comparaison des options du prêt – onglet *Détails*

2. Sous *Renseignements sur le prêt*, saisissez la date de début et le montant du prêt, puis sélectionnez une option à partir de la liste *Type de paiement*.
3. Sélectionnez la variable que vous souhaitez calculer à partir de la liste *Champ à calculer*. Ce faisant, les champs appropriés deviennent accessibles ou non. Vous pouvez comparer jusqu'à trois scénarios de prêt et calculer le taux d'intérêt, l'amortissement, le montant de paiement ou le capital initial. Pour activer des scénarios supplémentaires aux fins de comparaison, activez la case à cocher située à côté de l'option que vous souhaitez illustrer.
4. Pour chacune des options, saisissez les détails de toutes les variables connues. Pour inclure un tableau d'amortissement dans le rapport, sélectionnez une option à partir de la liste *Inclure le tableau d'amortissement pour*.
5. Pour comparer les périodicités des paiements, sélectionnez une option à partir de la liste *Comparer les périodicités des paiements*.
6. Passez à l'onglet **Rapports**. Le rapport *Comparaison des options du prêt* affiche les détails sur les scénarios de prêt inclus dans le plan.

Calculatrice Comparaison des options du prêt hypothécaire

La calculatrice *Comparaison des options du prêt hypothécaire* vous permet de comparer de multiples stratégies de paiement de prêt hypothécaire ayant des taux d'intérêt, des périodes d'amortissement ou des montants de paiement qui diffèrent.

Pour utiliser la calculatrice *Comparaison des options du prêt hypothécaire*, suivez les étapes ci-dessous :

1. Ouvrez la boîte de dialogue **Calculatrice de comparaison des options du prêt hypothécaire**. Consultez la section « Ouvrir une calculatrice » à la page 14. La boîte de dialogue s'ouvre sous l'onglet *Détails*.

	Original	Option 1	Option 2
Périodicité des paiements	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle
Type de prêt hypothécaire	Taux fixe	Taux fixe	Taux fixe
Durée (années/mois)	5	5	5
Taux d'intérêt	10,000 %	10,000 %	10,000 %
Amortissement (années/périodes)	10,00 / 120	15,00 / 180	25,00 / 300
Période d'amortissement réduite à	10,00 / 120	15,00 / 180	25,00 / 300
Montant du paiement	1 310 \$	1 062 \$	894 \$
Remboursement total au cours de l'année	15 724 \$	12 747 \$	10 734 \$
Solde des intérêts pour la période d'amortissement	57 240 \$	91 209 \$	168 346 \$

Figure 39 : Menu Calculatrices – Autre – Comparaison des options du prêt hypothécaire – boîte de dialogue Calculatrice de comparaison des options du prêt hypothécaire – onglet Détails

2. Sous *Renseignements sur le prêt*, saisissez la date de début et le montant du capital.
3. Sous *Comparaison des options du prêt hypothécaire*, sélectionnez une option à partir de la liste *Champ à calculer*. Les champs et les listes qui s'affichent peuvent varier selon le type de paiement sélectionné. Vous pouvez comparer jusqu'à trois scénarios de prêt hypothécaire et calculer le taux d'intérêt, l'amortissement, le montant du paiement ou le capital initial. Pour avoir accès à

d'autres scénarios aux fins de comparaison, activez la case à cocher située à côté de l'option que vous souhaitez illustrer.

4. Pour chacune des options, saisissez les détails de toutes les variables connues.
5. Pour inclure un tableau d'amortissement dans le rapport, sélectionnez une option à partir de la liste *Inclure le tableau d'amortissement pour*.
6. Pour comparer les périodicités des paiements, sélectionnez une option à partir de la liste *Comparer les périodicités des paiements*.
7. Passez à l'onglet **Rapports**. Le rapport *Comparaison des options du prêt hypothécaire* affiche les détails sur les scénarios de prêt hypothécaire inclus dans le rapport.

Glossaire

Avoir	Un placement à l'intérieur d'un compte. Un compte peut contenir plusieurs avoirs et chacun d'entre eux doit correspondre au type de plan dans le compte (par exemple, tous les avoirs des REER doivent être saisis dans un type de plan REER).
Client	Dans le cas d'un fichier de client <i>Individuel</i> , le client est la personne pour qui un plan, une évaluation Répartition de l'actif, une Évaluation financière ou une calculatrice est créée. Dans le cas d'une <i>Analyse conjointe</i> , le client est la première personne saisie dans le fichier de client lors de sa création.
Coclient	Dans le cas d'un fichier de client <i>Analyse conjointe</i> , le coclient est la deuxième personne saisie dans le fichier de client lors de sa création.
Comptes	Un ou plusieurs avoirs réunis, chacun étant compatible avec le type de plan de compte (par exemple, seuls les avoirs de type REER peuvent être saisis dans un compte de type REER).
Compte de retraite immobilisé (CRI)	Un CRI est semblable à un REER car il peut s'accroître libre d'impôt jusqu'à ce qu'il soit inclus dans le revenu. Les CRI sont financés par des fonds de retraite immobilisés provenant de régime de retraite d'employeur. Selon la loi régissant sur la province, les fonds doivent être convertis en une rente viagère, un fonds de revenu viager (FRV), ou un fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI), au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle le client atteint l'âge de 71 ans.
Croissance reportée	La croissance annuelle (gain ou perte en capital) du placement, calculée en fonction du taux de rendement de la croissance reportée assigné au compte ou à l'avoir en question. Elle correspond à la croissance qui est gagnée mais qui n'est pas encore réalisée. La croissance reportée n'est assujettie à l'impôt que lorsque l'élément d'actif est racheté ou vendu.
Élément d'actif enregistré	Un élément d'actif qui se conforme à des règlements précis et qui bénéficie de certains privilèges fiscaux établis par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Les éléments d'actif enregistrés appuyés par NaviPlan sont définis individuellement.
Engagement	Une unité de travail préparée par un planificateur financier afin de produire un plan financier, une évaluation Répartition de l'actif ou une Évaluation financière pour un client au cours d'une période de temps précise. En général, l'engagement du client donne lieu à un plan ou une évaluation financière complété, livré au client et accepté par celui-ci.
Évaluation financière	Un outil pour examiner rapidement la capacité du client de financer les objectifs établis. Le niveau Évaluation financière est le niveau le

	<p>plus simple dans lequel le niveau de saisie de données est moins détaillé et qui joue un rôle catalyseur pour simuler des discussions à propos des besoins potentiels de la planification financière.</p>
Évaluation Répartition de l'actif	<p>Un niveau de saisie de données qui vous permet d'établir la tolérance au risque de vos clients, de saisir les comptes, la pondération des catégories d'actif, et au besoin, d'outrepasser la tolérance au risque.</p>
Fichier de client	<p>Un fichier à l'intérieur duquel un plan, une évaluation et une calculatrice peuvent être créés et enregistrés. Un fichier de client est nécessaire dans le but de créer un plan et peut être un fichier de client soit <i>Individuel</i>, soit <i>Analyse conjointe</i>.</p>
Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI)	<p>Un FRRI est semblable à un FRV, sauf qu'un FRRI n'a pas besoin d'être converti en rente viagère à l'âge de 80 ans. L'argent versé dans un FRRI provient des prestations de retraite immobilisées et, à part certaines exceptions, ne peut être retiré. Le FRRI est régi par les lois des gouvernements provinciaux respectifs. Les lois de la juridiction provinciale respective s'appliquent.</p>
Fonds de revenu viager (FRV)	<p>Un FRV est semblable à un FERR immobilisé et est financé au moyen des fonds d'un régime de pension enregistré. Les lois selon le gouvernement régissant respectif déterminent les montants minimaux requis que le rentier doit recevoir chaque année ainsi que les montants de retrait maximaux.</p>
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)	<p>Un FERR est une source de revenu enregistrée qui offre une solution de rechange à l'encaissement d'un REER ou d'utiliser le REER pour acheter une rente, lorsqu'il arrive à échéance. Les versements ne doivent pas être inférieurs au montant minimum établi par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Il n'y a pas de restriction sur le montant minimum requis pour l'année au cours de laquelle le FERR est établi.</p>
Intérêt	<p>Le revenu en intérêts annuel pour les comptes et les avoirs tels que définis par le taux de rendement de l'intérêt assigné au compte ou à l'avoir.</p> <p>À moins que le placement ne soit enregistré, tout intérêt gagné est entièrement imposable chaque année, peu importe s'il est payé ou réinvesti. Le revenu en intérêts est imposé au taux d'imposition marginal.</p>
Non enregistré	<p>Les comptes qui ne bénéficient pas d'avantage fiscal.</p>
Périodicité	<p>La fréquence selon laquelle une occurrence se répète au cours d'une période donnée. La liste suivante affiche toutes les options possibles. Dans n'importe quelle situation, certaines de ces options ou toutes ces options peuvent s'afficher.</p> <ul style="list-style-type: none">• annuel (une fois par année)

- bimestriel (tous les deux mois)
- bimensuel (toutes les deux semaines)
- quotidien (tous les jours)
- mensuel (tous les mois)
- trimestriel (quatre fois par année)
- bi-annuel (deux fois par année, souvent au milieu de l'année et à la fin de celle-ci)
- semi-mensuel (deux fois par mois)
- bi-hebdomadaire (deux fois par semaine)
- hebdomadaire (toutes les semaines)

Plan Niveau 1	Un type de plan ayant le moins de modules et un niveau de saisie de données des plus simplifié parmi tous les types de plan. Ce type de plan convient aux clients ayant une situation financière très simple et est idéal pour la planification financière fondée sur les objectifs.
Plan Niveau 2	Un type de plan englobant tous les modules de planification disponibles. Ce type de plan convient aux clients ayant une situation financière complexe.
Propriétaire	La personne à qui appartient un compte ou qui possède les droits de propriété et des privilèges sur un contrat d'assurance.
Rapport de client	Un document de présentation au client fournit une analyse textuelle et graphique de la situation financière des clients et présente les problèmes et les possibilités que les clients. Il expose les lacunes quant au plan financier et offre des solutions possibles.
Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)	Les cotisations à un RPDB ne sont pas impossibles pour l'employé jusqu'à ce que les fonds soient versés. Au moment du versement, les produits sont entièrement imposables pour l'employé à moins qu'ils soient transférés directement dans un REER personnel pour l'employé. Ils doivent être un revenu reçu en tant que somme forfaitaire ou en tant que rente au plus tard à la fin de l'année au cours de laquelle l'employé atteint l'âge de 71 ans. Les cotisations à un RPDB sont prises en compte dans le calcul du facteur d'équivalence (FE) aux fins des droits de cotisation au REER.
Régime de pension agréé (RPA à cotisations déterminées)	Un régime de retraite contributif dans lequel les cotisations de l'employé sont déterminées en fonction d'un pourcentage du salaire, l'employeur étant tenu de verser le solde afin de respecter la formule de calcul des prestations de retraite utilisée dans le régime. Les lois en vigueur limitent les cotisations effectuées dans un régime chaque année. Ces cotisations versées dans un régime de retraite sont comprises dans le calcul du facteur d'équivalence afin de réduire le droit de cotisations à un REER chaque année.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)	Un régime d'épargne dans lequel l'argent s'accumule libre d'impôt jusqu'à ce qu'il soit retiré pour les études postsecondaires. N'importe qui peut établir le plan et effectuer des cotisations au nom d'un ou de plusieurs bénéficiaires (un enfant) désignés dans le régime.
Retraite	Une période de temps qui débute le 1er janvier de l'année au cours de laquelle le premier client prend sa retraite jusqu'à l'année au cours de laquelle le dernier client décède.
Taux d'imposition moyen	Taux d'imposition moyen tel que saisi dans NaviPlan est appliqué aux revenus imposables provenant des sources suivantes : emploi, pension et d'autres types de revenu.
Taux d'inflation	Le taux d'inflation par défaut des revenus, des dépenses, et des stratégies d'épargne est établi dans les hypothèses du plan. Ce taux peut être modifié dans le cas de tout élément de flux monétaire et il détermine le taux auquel l'élément en question est indexé à chaque année.
Type de plan – Actuel	Un paramètre de rapport qui, lorsqu'il est sélectionné, ne produit du texte que sur les renseignements définis par l'utilisateur et les hypothèses définies dans le plan. Le <i>Type de plan – Actuel</i> est disponible dans plusieurs rapports autonomes et rapports de client.
Type de plan – Recommandé	Un paramètre de rapport qui, lorsqu'il est sélectionné, produit du texte sur un plan créé par le système, lequel utilise des hypothèses utilisées dans le scénario recommandé dans le but de réaliser les objectifs établis par le client. Le <i>Type de plan - Recommandé</i> est disponible dans plusieurs rapports autonomes et rapports de client.

Index

A

À propos de, boîte de dialogue, 10

Aide

- accéder, 5
- bouton, 5, 6, 10
- naviguer, 5
- sections, 5

Appui, accéder, 6

Assurance-vie, calculatrice, 36

Avoir, définition, 71

B

Boutons

- Aide, 5, 6, 10

C

Calculatrices

- Assurance-vie, 36
- Capital disponible pour la retraite, 30
- Capital requis pour la retraite, 28
- Comparaison des options du prêt, 66
- Comparaison des options du prêt hypothécaire, 68
- Coût de la vie, 19
- Croissance du capital, 41
- Durée du revenu, 43
- Durée du revenu du FERR, 48
- Épargnes d'études, 35
- Épargnes disponibles pour les achats importants, 33
- Épargnes REER, 61
- Épargnes requises pour la retraite, 25, 27
- Épargnes requises pour les achats importants, 31
- Historique de l'inflation, 22
- Inflation, 19
- Maladies graves, 39
- Placement par prêt contre épargne, 65
- Placements périodiques, 42
- Pouvoir d'achat, 21
- REER contre hypothèque, 63
- Rendements historiques, 23

Revenu indexé, 45

Revenu indexé du FERR, 50

Versement de la rente à terme fixe, 60

Versement de la rente viagère, 59

Versement maximal du FRRI, 54

Versement maximal du FRV, 57

Versement minimal du FERR, 52

Versement minimal du FRRI, 53

Versement minimal du FRV, 56

Capital requis pour la retraite, calculatrice, 28, 30

Client, définition, 71

Coclient, définition, 71

Comparaison des options du prêt hypothécaire, calculatrice, 68

Comparaison des options du prêt, calculatrice, 66

Compte de retraite immobilisé (CRI), définition, 71

Comptes, définition, 71

Conventions utilisées dans le présent guide de référence, 3

Coût de la vie, calculatrice, 19

Croissance du capital, calculatrice, 41

Croissance reportée, définition, 71

D

Durée du revenu du FERR, calculatrice, 48

Durée du revenu, calculatrice, 43

E

Élément d'actif enregistré, définition, 71

Engagement, définition, 71

Épargnes d'études, calculatrice, 35

Épargnes disponibles pour les achats importants, calculatrice, 33

Épargnes REER, calculatrice, 61

Épargnes requises pour la retraite, calculatrice, 25, 27

Épargnes requises pour les achats importants, calculatrice, 31

Évaluation financière, définition, 71

Évaluation Répartition de l'actif, définition, 72

F

Fichier de client, définition, 72
Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI),
définition, 72
Fonds de revenu viager (FRV), définition, 72
Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR),
définition, 72

G

Gain ou perte en capital, définition, 72
Gérer les calculatrices, 17

H

Historique de l'inflation, calculatrice, 22

I

Intérêts, définition, 72

M

Maladie grave, calculatrice, 39
Menu Calculatrices, 14, 17

N

NaviPlan Standard
autres sources de renseignements
pertinentes, 5
boîte de dialogue À propos de, 10
compétences essentielles relatives à
Windows, 4
ressources, 6
série des guides de référence, 2
Non enregistré, définition, 72

O

Ouvrir une calculatrice, 14

P

Périodicité, définition, 72
Placement par prêt contre épargne,
calculatrice, 65

Placements périodiques, calculatrice, 42
Plan Niveau 1, définition, 73
Plan Niveau 2, définition, 73
Pouvoir d'achat, calculatrice, 21
Propriétaire, définition, 73

R

Rapport de client, définition, 73
REER contre hypothèque, calculatrice, 63
Régime de participation différée aux bénéfices
(RPDB), définition, 73
Régime de pension agréé, définition, 73
Régime enregistré d'épargne-études (REEE),
définition, 74
Rendements historiques, calculatrice, 23
Revenu indexé du FERR, calculatrice, 50
Revenu indexé, calculatrice, 45
RPA à cotisations déterminées, définition, 73

S

Site Web, accéder au, 6

T

Taux d'inflation, définition, 74
Type de plan - Actuel, définition, 74
Type de plan - Recommandé, définition, 74

V

Versement de la rente à terme fixe,
calculatrice, 60
Versement de la rente viagère, calculatrice, 59
Versement maximal du FRRI, calculatrice, 54
Versement maximal du FRV, calculatrice, 57
Versement minimal du FERR, calculatrice, 52
Versement minimal du FRRI, calculatrice, 53
Versement minimal du FRV, calculatrice, 56

W

www.eisi.com, 6